

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PETR FORÊT D'ORLÉANS-LOIRE-SOLOGNE

CONCLU ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, représenté par son Président, M. Philippe VACHER, dûment habilité par délibération du 24 juin 2021, ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

La Communauté de Communes des Loges, représentée par son Président, Frédéric MURA,
La Communauté de Communes de la Forêt, représentée par son Président, Jean-François DESCHAMPS,
La Communauté de Communes du Val de Sully, représentée par son Président, Gérard BOUDIER,
La ville de Châteauneuf-sur-Loire, représentée par son Maire, Florence GALZIN,
La ville de Jargeau, représentée par son Maire, Sophie HERON,
La ville de Neuville-aux-Bois, représentée par son Maire, Patrick HARDOUIN,
La ville de Sully-sur-Loire, représentée par son Maire, Jean-Luc RIGLET

L'État, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, M. François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Loiret, représenté par son Président, M. Marc GAUDET et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;

Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.



LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret s'engage, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

LE TERRITOIRE

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a délibéré le 17 décembre 2020 pour mettre en place un CRTE sur l'ensemble du territoire. Puis, il a pris une délibération le 24 juin 2021 pour valider le projet de territoire et le diagnostic. Un appel à projets du 29 avril au 29 mai 2021 a permis de recenser 249 projets qui vont permettre de dynamiser le territoire en apportant des services, des emplois, des moyens de déplacement à la population.

Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires .

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien :

<https://airtable.com/shrXH9dhDi3KvflSA> et avec ce QR code.



- du temps long :

↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc .

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'État afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles .

Article 2 – Ambition du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions, (écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

- Un territoire dynamique sous influence de la Métropole Orléanaise

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne se situe dans la couronne de la Métropole Orléanaise, et s'étire d'Asnières-le-Marché au Nord jusqu'à Cerdon au Sud.

C'est un territoire rural et périurbain composé de 49 communes et 3 Communautés de Communes : les Communautés de communes de la Forêt, des Loges et du Val de Sully. Il dispose d'une superficie de 1 349 km² et est peuplée de 85 676 habitants. Le territoire a une densité moyenne de 63,51 habitants/km².

- Un territoire marqué par une agriculture diversifiée et une forte présence de la forêt

L'agriculture est une composante importante du territoire. Les espaces agricoles représentent 43 731 ha de SAU (Surface Agricole Utile) et sont diversifiés : grandes cultures au Nord, élevage, cultures plus spécialisées dans le Val de Loire avec l'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage.

Des fragilités apparaissent toutefois avec une diminution des espaces à vocation agricole, qui se retrouvent sous pression de l'urbanisation et en concurrence avec les espaces forestiers.

Le territoire est fortement boisé avec 43 % de sa superficie, soit 80 047 ha, couverte par la forêt d'Orléans au Nord de la Loire et la Sologne du Loiret au Sud.

- Un territoire ouvert en termes d'économie locale et d'emploi

Le territoire possède une économie diversifiée, marquée par le poids structurant de l'industrie. Le tissu productif occupe environ 50 % des effectifs salariés avec la présence d'établissements industriels dans des branches d'activités variées : énergie (Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly), biens d'équipements, bois, plasturgie, métallurgie, électronique, matériel de transport. L'industrie agroalimentaire est particulièrement bien implantée sur le Val de Loire.

Le tissu artisanal est très important avec de nombreuses TPE (Très Petites Entreprises), représentant plus de 80 % des établissements, notamment dans le BTP (Bâtiment et Travaux Publics).

L'économie résidentielle est en développement avec une dynamique observée de création d'emplois dans les services à la personne.

Le tissu commercial est présent et répond essentiellement aux besoins courants de la population. Il se caractérise par une faible densité des commerces.

L'économie liée à la filière bois et l'activité touristique sont également des secteurs économiques présents sur le territoire dont le potentiel reste à conforter.

La Trame Verte et Bleue du territoire met en valeur une diversité de milieux, liés entre eux, à l'origine d'une richesse faunistique et floristique remarquable.

La Loire constitue un site d'intérêt majeur et structurant pour de nombreux groupes faunistiques et floristiques spécifiques. La Vallée de la Loire est classée Natura 2000 au titre des directives « oiseaux » et « habitat » en vue de la protection de sa faune et sa flore sauvage, de sa biodiversité, de ses écosystèmes ainsi que des lieux de passage des espèces migratoires.

Les espaces forestiers, les milieux humides (cours d'eau, étangs et mares) et les zones de transition (lisières de forêt, landes...) sont étroitement associés, faisant de ces espaces des milieux très riches sur le plan biologique et écologique.

Le territoire bénéficie aussi d'un patrimoine bâti important avec la présence d'un château (Sully-sur-Loire), d'une abbaye (Saint-Benoit-sur-Loire), d'un oratoire carolingien (Germigny-des-Prés), d'un arboretum remarquable (les grandes bruyères à Ingrannes) ... Le PETR se situe aux portes des châteaux de la Loire permettant aux communes ligériennes de construire une offre touristique de court séjour en lien entre les châteaux et Orléans.

- Un territoire avec des ressources importantes mais fragiles

La consommation énergétique moyenne par habitant est de 40 MWh/habitant liée notamment au parc de logement individuel (89 %) énergivore et à la dépendance à l'automobile (déplacements domicile – travail). Le territoire est fortement dépendant aux énergies fossiles et très émissif en gaz à effet de serre (560 000 tonnes équivalent CO² - 6,7 tonnes éq. CO²/ habitant (2016) malgré une compensation des émissions grâce aux forêts et espaces.

La qualité de l'air s'avère bonne mais à tendance à se dégrader.

- Un territoire avec une offre de soins insuffisante, à renforcer

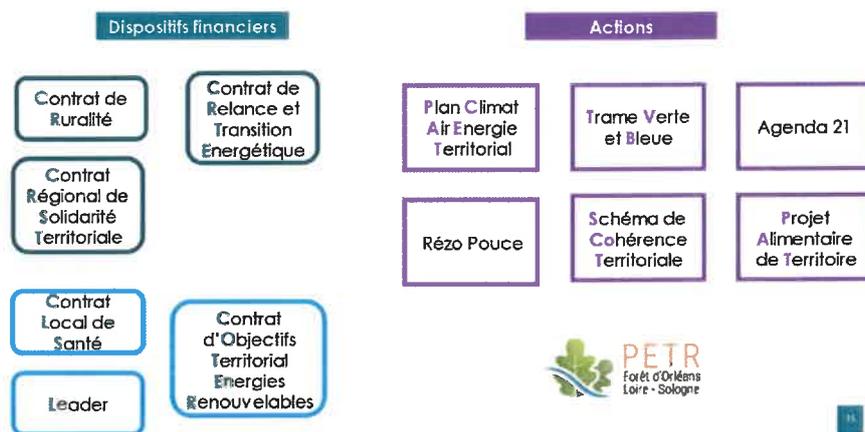
L'offre de santé constitue un des points faibles en termes d'équipements et de services. Le territoire a fait l'objet d'un arrêté identifiant les zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés d'accès aux médecins. Une majorité des communes du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est identifiée comme zone d'intervention prioritaire.

Cette polarisation sur la Métropole orléanaise des structures de santé entraîne un déséquilibre de l'offre pour les habitants des communes excentrées et une difficulté d'accès.

- Le PETR, un espace de réflexion et de projets

Outil de développement local, le PETR accompagne les porteurs de projets et favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il assure le suivi de différentes missions d'études et de prospectives dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la biodiversité, du paysage, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture ou encore des services à la population.

ACTIONS du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



Annexe 1 : Diagnostic et enjeux détaillés

Tous les documents qui ont servi à la rédaction du diagnostic et de la stratégie sont sur le site du PETR :

<https://foretorleans-loire-sologne.fr>

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 24 juin 2021 au comité syndical du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Au regard de la stratégie, des projets proposés et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le projet de territoire du CRTE s'articule autour de six grandes orientations :

- ➔ **MAINTENIR LA POPULATION ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ARRIVANTS**
Santé, services à la population, sport, culture
- ➔ **SE DONNER DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Economie (de proximité, circulaire), tourisme, agriculture, numérique
- ➔ **PROPOSER UNE MOBILITÉ DE PROXIMITÉ**
Pistes cyclable, covoiturage, bornes électriques
- ➔ **DEVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**
Ressources en eau, énergies renouvelables, efficacité énergétique, risques
- ➔ **MAINTENIR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ**
Biodiversité, paysage, urbanisme durable
- ➔ **MAITRISER L'URBANISME POUR DES ESPACES ATTRACTIFS**
Espaces publics, rénovation urbaine

Annexe 2 : Les orientations stratégiques

Leur contenu pourra évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action.

Tableau synthétique des projets recensés en mai 2021.

	Nombre de projet	Montants dépenses
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE	36	4 745 256 €
A1 : Développement économique	17	1 240 891 €
A2 : Emploi – formation - Insertion		
A3 : Recherche et Innovation		
A4 : Transition et inclusion numérique	3	30672 €
A5 : Tourisme	14	3 317 693 €
A6 : Agriculture et Transition agroécologique	2	156000€
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE	108	50 380 134 €
B1 : Santé et services à la population	38	24821 472 €
B2 : Cohésion des territoires	2	1 020 000 €
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier	7	472 630 €
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	34	13 534 595 €
B5 : Culture	7	7 379 892 €
B6 : Sport	20	3 151 545 €
B7 : Egalité femme homme		
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	104	22 895 093 €
C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	44	10 830 261 €
C2 : Energies renouvelables	4	881 250 €
C3 : Economie circulaire		
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement		
C5 : Biodiversité et paysages	9	425 000 €
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	21	4 533 085 €
C7 : Prévention des risques	2	1 736 250 €
C8 : Mobilité durable	22	4 422 247 €
C9 : Urbanisme durable	2	67 000 €
AXE D : TRANSVERSAL	1	
D1 : Ingénierie - animation territoriale	1	75 510 €
D2 : coopération territoriale		
	249	78 020 483 €

Annexe 3 : Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets. Les montants sont inscrits à titre indicatif et ne préjugent pas des décisions des financeurs.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et le PETR ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important., ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. ..). Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. Le PETR restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Cas particulier des actions de coopération inter-territoires

- Le PÉTR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est engagé depuis plusieurs années avec les territoires du PÉTR Pays Loire Beauce et la CC des Portes de Sologne, qui se nomment « Territoires Ruraux de l'Orléanais », dans un **Contrat Local de Santé** et dans un **Contrat d'Objectifs Territorial sur les énergies renouvelables**.

Avec Orléans Métropole **des réflexions sur la santé ont été également menées avec le Programme POPSU, des études sur la mobilité et sur le développement d'un inter-SCoT.**

Des réflexions et des actions pourront être engagées sur les prochaines années sur les thématiques suivantes : santé, mobilité, économie-commerce, agriculture et alimentation...
De plus, ces réflexions pourront solliciter l'aide de TOPOS, du CAUE, des chambres consulaires ...

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par la possibilité de financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
 - Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
 - Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)
- Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Engagements du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de pilotage (COFIL) du CRTE du Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, présidé par le Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, est institué. Il siège au moins une fois par an.

Il a pour rôle :

- d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat,
- de programmer annuellement les crédits,
- d'assurer la mise en cohérence des financements et la mutualisation des dispositifs.

Le comité de pilotage est composé de la manière suivante :

- Membres du bureau du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne,
- Président de la Communauté de communes de la FORET,
- Président de la Communauté de communes des LOGES,
- Président de la Communauté de communes du VAL DE SULLY,
- Maires des Petites Villes de Demain et ORT : Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Jargeau,
- Présidents du Conseil de Développement,
- Représentants de la Région Centre-Val de Loire
- Représentants du Département du Loiret
- Représentants de l'Etat : Préfecture, DDT.

Le tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Au niveau de l'ingénierie :

- Suivi administratif du contrat : le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du PETR.
- Animation du contrat : encadré par la directrice du PETR, il est envisagé de recruter un agent pour animer et suivre la mise en place du CRTE.

Le PETR mobilisera son conseil de développement.

Au niveau de la communication : le PETR créera une page dédiée sur son site Internet <https://foretorleans-loire-sologne.fr/> et communiquera par la presse, en comité syndical et par tout autre dispositif.

Article 7 - Dispositions diverses

Suivi et évaluation du CRTE

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage. Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

Entrée en vigueur et durée du CRTE

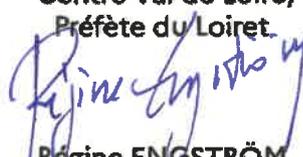
L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Établi le 30 juillet 2021.

<p>La préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret.</p>  <p>Régine ENGSTRÖM</p>	<p>Le président de la Région Centre- Val de Loire</p>  <p>François BONNEAU</p>	<p>Le Président du Département du Loiret</p>  <p>Marc GAUDET</p>
<p>Le président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne</p>  <p>Philippe VACHER</p>	<p>Le président de la communauté de communes de la Forêt</p>  <p>Jean-François DESCHAMPS</p>	<p>Le président de la communauté de communes des Loges</p>  <p>Frédéric MURA</p>
<p>Le président de la communauté de communes du Val de Sully</p>  <p>Gérard BOUDIER</p>	<p>La Maire de Châteauneuf-sur-Loire</p>  <p>Florence GALZIN</p>	<p>La Maire de Jargeau</p>  <p>Sophie HERON</p>
<p>Le Maire de Neuville-aux-Bois</p>  <p>Patrick HARDOUIN</p>	<p>Po/ Le Maire de Sully-sur-Loire</p>  <p>Jean-Luc RIGLET</p>	

Liste des annexes :

Annexe 1/5 : Diagnostic et enjeux

Annexe 2/5 : Stratégie-Projet de Territoire

Annexe 3/5 : Tableau des projets

Annexe 4/5 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.

Annexe 5/5 : Dispositifs existants CRTE PETR Forêt Orléans Loire Sologne



PETR
Forêt d'Orléans
Loire - Sologne



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Loiret
votre Département



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE

ANNEXE 1 sur 5

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Le territoire dynamique sous influence de la Métropole Orléanaise

Le Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne se situe dans la couronne de la Métropole Orléanaise, aux franges de la région Ile-de-France. Le PETR est dans le Département du Loiret et s'étire d'Aschères-le-Marché au Nord jusqu'à Cerdon au Sud.

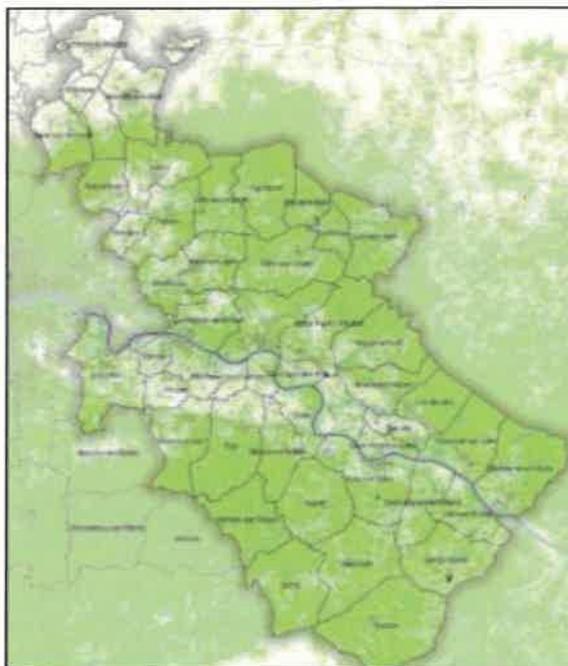
Le PETR est un territoire rural et périurbain composé de 49 communes et 3 Communautés de Communes : les Communautés de communes de la Forêt, des Loges et du Val de Sully. Il dispose d'une superficie de 1 349 km² et est peuplée de 83 000 habitants. Le territoire a une densité moyenne de 61 habitants/km².

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se compose de trois entités paysagères :

La Forêt d'Orléans, la plus grande forêt domaniale du territoire métropolitain et le second massif forestier de France.

Le Val de Loire occupe la partie centrale du territoire du PETR et correspond au lit majeur du fleuve compris entre le coteau de la forêt d'Orléans au nord et celui de la Sologne au sud. Son patrimoine naturel est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Sologne du Loiret, boisée sur près de 40% de sa surface soit 54 720 hectares, est une véritable mosaïque de bois et d'étangs.



Données clés

	Population 2021 <i>Données INSEE</i>	Superficie	Communes
Structure	Nombre	Km ²	Nombre
PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	85 676	1 349	49
Communauté de communes de la Forêt	17 347	209	10
Communauté de communes des Loges	43 217	549	20
Communauté de communes du Val de Sully	25 112	591	19

Enjeux

- > *Penser l'avenir du territoire dans un objectif d'équilibre, entre développement et préservation de ses ressources et de ses paysages, en interaction avec les bassins de vie limitrophes, mais également en valorisant son identité propre.*

2 SOCIO DEMOGRAPHIE ET HABITAT

2.1 Socio- Démographie

Ce territoire périurbain et rural présente une tendance au vieillissement de sa population et à la perte d'attractivité de certains pôles, malgré une augmentation de la population ces dernières années. Les migrations résidentielles sont relativement équilibrées.

Données clés

- Evolution croissante de la population, multipliée par 1,3 en 30 ans.
- Croissance démographique régulière, bien que l'intensité faiblisse depuis 2009 : +0,60% de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2014 (+1,16% par an entre 1999 et 2009)
- Profil de population plus jeune et plus familiale que la Métropole orléanaise (21% de moins de 15 ans)
- Tendance générale au vieillissement de la population, avec presque un quart de personnes âgées de 60 ans et plus (+ 2 354 personnes âgées de plus de 60 ans depuis 2009).
- 2,43 personnes par ménage en 2014 : ratio supérieur à celui de la Métropole (2,17 pour Orléans Métropole) et du département (2,26 pour le Loiret).
- Revenu fiscal de référence moyen de 27 752€. 48,6% des foyers imposés.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Dynamique démographique forte entre 2009 et 2014 qui influe sur le territoire.- Solde naturel positif et forte attractivité qui se traduit par un solde migratoire excédentaire entre 2009 et 2014.- Entrants avec un profil plus jeune et plus familial.- Part élevée des 30-44 ans et des moins de 15 ans (actifs et jeunesse).	<ul style="list-style-type: none">- Perte d'attractivité de certains pôles.- Tendance au vieillissement.

Enjeux

- > Conforter l'attractivité du territoire pour retrouver une dynamique migratoire.
- > Permettre aux jeunes de rester sur le territoire et de s'installer durablement.
- > Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population et aux besoins des nouvelles familles.

2.2 Habitat

Les formes de logement sont peu diversifiées, constituées principalement de logement individuel de grande taille. Par ailleurs, la dynamique de la construction faiblit ces dernières années.

Données clés

- 38 716 logements en 2014 : 86,2% de résidences principales (33 392 logements), 7,8% de logements vacants (3 012 logements) et 6% de résidences secondaires (2 312 logements).
- 89% de logements individuels en 2014 (34 436 logements).
- Offre de logements locatifs sociaux concentrée sur les pôles : 29% à Sully-sur-Loire, 21% à Saint-Denis-de-l'Hôtel, 20% à Neuville-aux-Bois, 15% à Jargeau et 15% à Châteauneuf-sur-Loire.
- Activité de construction qui faiblit depuis 2004 : 6 420 logements commencés entre 2004 et 2018, soit 428 logements par an, majoritairement de l'habitat individuel. Les logements collectifs

représentent moins de 10% des nouvelles constructions depuis 2014 (contre près de 55% pour Orléans Métropole).

Indicateurs

- Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE :
DPE du parc locatif social (PETR – 2020) :
 Classe A-B : 6 %
 Classe C : 35 %
 Classe D : 29 %
 Classe E : 22 %
 Classe F-G : 7 %
 Non renseigné / sans objet : 2 %

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Marché de la construction dynamique qui permet l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire. - Parc relativement peu énergivore (faible part des constructions construites entre 60 et 80). - Parc occupé en propriété dominant. - Des prix d'achat dans l'immobilier plus accessibles que sur le secteur d'Orléans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements de grande taille pouvant être un frein à l'accession de jeunes ménages. - De nouveaux logements essentiellement individuels, de grande taille. - Situation de sous-occupation de certains logements due au vieillissement des occupants de grands logements, et nécessitant des adaptations du parc (escaliers, surfaces importantes à entretenir...) - Parc vacant dans la partie Sud en Sologne à réinvestir

Enjeux

- > *Poursuivre la construction de logements sur la base d'une armature urbaine renforcée.*
- > *Développer les politiques de réhabilitation du parc ancien et réinvestir le parc vacant.*
- > *Améliorer les performances thermiques du parc.*
- > *Développer l'offre locative et l'offre de primo-accession pour les jeunes ménages.*
- > *Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population.*

3 Equipements et services

Si le territoire bénéficie d'une offre en équipements et en services plus largement présente sur les bords de Loire, l'offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs est quant à elle bien répartie, avec des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel et touristique.

Toutefois, l'offre en services de santé reste insuffisante, avec une localisation essentiellement sur la Métropole d'Orléans et une densité médicale plus faible pour le bassin de vie de l'Orléanais que le niveau régional ou national.

3.1 Le maillage du territoire en équipements et services

Les communes ayant le plus fort taux d'équipements (supérieur à 36 pour 1 000 habitants) correspondent à des pôles structurants : Sully-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire, Neuville-aux-Bois. D'autres communes ne relevant pas de l'armature urbaine présentent également des forts taux (de 39 à 48,5 pour 1 000 habitants par exemple les communes de Guilly, Lion-en-Sullias, Saint-Père-sur-Loire, Germigny-des-Prés, Bonnée).

3.2 Une offre de soins insuffisante, à renforcer

L'offre de santé constitue un des points faibles en termes d'équipements et de services. La Région Centre-Val de Loire est en effet caractérisée par une densité de médecins généralistes et spécialistes par habitant la plus faible de France métropolitaine. Le territoire a fait l'objet d'un arrêté identifiant les zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés d'accès aux médecins, réparties en deux catégories selon la priorité d'intervention. Une majorité des communes du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est identifiée comme zone d'intervention prioritaire.

Cette polarisation sur la Métropole orléanaise des structures de santé entraîne un déséquilibre de l'offre pour les habitants des communes excentrées et une difficulté d'accès. En cause, les territoires ruraux qui peinent à attirer de nouveaux médecins et l'absence d'enseignement supérieur dans le domaine de la médecine dans le Loiret.

Données clés

- En 2020, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte :
 - 48 médecins généralistes libéraux,
 - 27 dentistes libéraux,
 - 63 infirmiers libéraux,
 - 61 masseurs-kinésithérapeutes,
 - 10 orthophonistes libéraux,
 - 6 sages-femmes libérales.
- Un hôpital est présent sur la commune de Neuville-aux-Bois au nord (hôpital Pierre Lebrun), et un deuxième hôpital est situé au sud sur la commune de Sully-sur-Loire.
- 3 maisons de Santé pluridisciplinaires (Châteauneuf-sur-Loire, Bray-Saint-Aignan, Sandillon)
- 1 Centre Intercommunal de Santé à Jargeau avec une antenne à Vienne-en-Val. Le cabinet de Jargeau a été repris par le GIP Pro Santé mis en place par la Région qui ambitionne d'installer 150 médecins salariés d'ici 2025.

Face à cette situation problématique, Les Territoires Ruraux de l'Orléanais (les PETR Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Pays Loire Beauce et Communauté de Communes des Portes de Sologne) se sont associés pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé signé en 2018.

Les éléments majeurs du diagnostic à retenir :

- Offre et recours aux soins : une faible densité de professionnels de santé (que ce soit pour les médecins généralistes ou les spécialistes) et un accès difficile aux soins pour les populations (difficulté d'avoir des rendez-vous, délais d'attente importants). Les médecins généralistes sont vieillissants et proches de la retraite.
- Etat de santé : Les pathologies les plus représentées sont les maladies cardio-vasculaires et le diabète.
- Démographie : Un vieillissement de la population mais qui reste dans la moyenne.
- Conduites à risque : Une fréquence des accidents de la route importante, due aux nombreux trajets domicile/travail des populations.
- Cadre de vie : Un cadre de vie et une proximité avec la Métropole Orléanaise appréciés mais une accessibilité aux services de proximité à renforcer.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne souffre donc d'une très faible densité de professionnels de santé. Ces derniers sont également vieillissants et une partie d'entre eux devraient prendre leur retraite dans plusieurs années. Si leur relève n'est pas assurée, les territoires feront face à un déficit encore plus important.

Enjeux

- > Favoriser la connaissance et la compréhension des missions des acteurs réseaux,
- > Favoriser la connaissance et la compréhension des missions des acteurs réseaux, professionnels, établissements et services qui améliorent le parcours de santé.
- > Développer et soutenir la coopération des acteurs pluridisciplinaires (social, médico-social et sanitaire).
- > Renforcer la communication et l'accessibilité aux actions de prévention et de promotion de la santé.

3.3 Une offre de structures d'accueil pour les personnes âgées qui tend à s'affaiblir

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte neuf structures d'accueil pour les personnes âgées. Des EHPAD sont implantés sur les communes de Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Le territoire possède un bon niveau de couverture en structures pour personnes âgées, avec une bonne répartition des maisons de retraite. La plupart des communes possèdent un service d'aide à domicile, tels que soins médicaux, portage de repas, etc. Néanmoins un manque de personnel est à noter en matière d'aide à domicile, ainsi qu'un besoin de mutualisation des moyens des associations d'aide à domicile.



3.4 Les équipements scolaires et périscolaires

L'offre en structures d'accueil pour la petite enfance

Le territoire accueille de nouveaux habitants et en particulier des couples avec de jeunes enfants. Le territoire ayant une augmentation continue de sa population, la création ou l'extension de services à la population est à prévoir. Parfois, les communes envisagent notamment une réorganisation des bâtiments des écoles et des accueils périscolaires. La réforme des temps scolaires a également incité certaines communes à créer des espaces distincts de l'école (Jargeau, Aschères-le-Marché).

Sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne :

La Communauté de Communes de la Forêt (CCF) comprend deux RAM (Relais d'Assistants Maternelles) :

- Le RAM de Neuville-aux-Bois, dont les actions se concentrent sur la partie nord du territoire de la CCF.
- Le RAM de Trainou, dont les actions se concentrent sur la partie sud du territoire communautaire.

Elle gère également deux haltes-garderies situées sur les communes de Neuville-aux-Bois et de Trainou.

La Communauté de Communes des Loges propose les services de quatre RAM, complétés par un cinquième géré par une association locale. Par ailleurs, une micro-crèche est installée depuis 2015 sur la commune de Darvoy.

Elle dispose également d'un multi-accueil situé sur la commune de Sandillon, d'une halte-garderie fixe et d'une halte-garderie itinérante couvrant les communes de Fay-aux-Loges, Saint-Martin-d'Abbat.

Enfin la Communauté de Communes du Val de Sully compte quatre structures pour la petite enfance : un multi-accueil à Ouzouer-sur-Loire, un multi-accueil et un accueil parents/enfants à Sully-sur-Loire, un relais petite enfance itinérant.

Les équipements scolaires

Les établissements scolaires sont localisés principalement sur les communes de l'axe ligérien et sur les autres polarités des territoires.

Concernant l'enseignement maternelle et primaire, la configuration rurale des territoires nécessite de recourir à des regroupements pour les communes, au nord-est et au sud du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Pour les autres, la plupart des communes possède son école notamment les écoles primaires.

En 2016, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte 14 écoles maternelles et 34 écoles primaires.

L'enseignement secondaire est assuré par les établissements des environs : Orléans, Gien, Montargis, Pithiviers. Beaune-la-Rolande propose un lycée agricole. Le territoire se verra doté d'un lycée à Châteauneuf-sur-Loire en 2023.

7 collèges publics localisés sur les communes Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Jargeau, Trainou, Tigy, les Bordes et 1 collège privé à St-Benoit-sur-Loire

3.5 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Concernant les équipements culturels

Le territoire se révèle assez bien doté en équipements culturels et bénéficie de la présence d'équipements importants sur la Métropole Orléanaise. Cependant, les équipements culturels sont relativement concentrés sur le Val de Loire.

Le maintien d'une dynamique culturelle sur le PETR constitue un enjeu important pour le vivre ensemble. Le contexte rural (petites communes éloignées) et national (coupes budgétaires...) nécessitent une adaptation des collectivités pour le maintien de leurs équipements (coût, gestion, nombre d'utilisateurs...). Cette adaptation passe par un passage progressif à une gestion communautaire des équipements, comme par exemple le projet intercommunal du centre d'interprétation de l'art roman à Saint Benoit-sur-Loire avec une double entité culturelle et touristique.

Le PETR dispose néanmoins d'une offre de cinéma à l'échelle locale à Dampierre-en-Burly et à Sully-sur-Loire). La problématique majeure réside dans l'accès à ces équipements avec un éloignement et des temps de parcours plus ou moins long selon leur implantation.

De nombreuses bibliothèques maillent le territoire. Sur la Communauté de communes du Val de Sully les bibliothèques sont en réseau ainsi que les écoles de musique. Un centre culturel est en cours de réalisation à Sandillon qui regroupera plusieurs disciplines culturelles.

On note néanmoins un manque de salles dédiées à une activité culturelle : peu de salles sont spécifiques à ces activités (salle de danse à Sandillon, salles de musique, etc.). Les autres activités sont pratiquées dans des salles polyvalentes.

Des manifestations culturelles viennent renforcer la dynamique culturelle : fête de la Sange, festival de la musique de Sully-sur-Loire.

Concernant les équipements sportifs et de loisirs,

L'implantation d'équipements aquatiques importants : une piscine intercommunale à Jargeau ouverte en 2007, une piscine intercommunale récemment rénovée à Châteauneuf-sur-Loire disposant d'un bassin couvert et d'un bassin en extérieur, un centre aquatique à Dampierre en Burly, un bassin d'apprentissage et un centre aquatique à Neuville-aux-Bois ainsi qu'une piscine à Fay-aux-Loges.

A cela s'ajoute une offre importante d'activités qui tient de la volonté locale d'assurer une forte proximité aux lieux de loisirs et sports.

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes des Loges s'est attachée à permettre aux habitants d'accéder à une pratique sportive à moins d'un quart d'heure de son domicile. La création de nouveaux équipements s'est avérée nécessaire face à la saturation des équipements existants.

Ainsi, des plateaux multisports ont été implantés en 2012 sur les communes d'Ingrannes et de Sury-aux-Bois permettant la pratique du foot, du basket, de l'athlétisme. Un nouveau gymnase a ouvert en septembre 2013 sur la commune de Darvoy afin de desservir le secteur Saint-Denis-de-l'Hôtel/Jargeau/ Darvoy. Accueillant notamment les scolaires, il permet la pratique du badminton (9 terrains en capacité d'accueillir des compétitions de niveau régional), de la gymnastique, du tennis et tennis de table. Le secteur de Châteauneuf/Saint-Martin-d'Abbat/Bouzy-la-Forêt profite depuis 2014 de la présence d'un dojo implanté à Châteauneuf-sur-Loire.



Piscine intercommunale de Jargeau et plateau multisports à Ingrannes



Gymnase intercommunal à Darvov

Le **PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne** accueille également des activités plus atypiques via l'aéroport Loire Valley à Saint-Denis-de-l'Hôtel, du golf à Viglain et Donnery et du moto-cross à Donnery, un complexe bi-cross à Dampierre-en-Burly, de l'ULM à Saint-Benoît-sur-Loire.

Ainsi un ensemble de communes sont plutôt bien desservies en équipements sportifs sur un axe nord-sud (Neuville-aux-Bois à Dampierre-en-Burly).

Deux zones restent moins bien desservies : les communes de la frange est du PETR (Seichebrières/Combreux...) et les communes au nord-ouest (St-Lyé-la-Forêt/Bougy-lez-Neuville...). Pour ces communes, 20 à 30 min en voiture sont nécessaires pour accéder à un cinéma. Un cinémobile a été mis en place pour palier à cette problématique.

3.6 Un accès au haut débit en progression

Le territoire départemental bénéficie d'une connexion haut débit plus performante, en développement prioritaire pour les activités et services, mais des communes restent encore mal desservies.

La stratégie du Département du Loiret dans l'aménagement numérique de son territoire a été réfléchi dès 2008, et a conduit à établir son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) (novembre 2009).

Le réseau départemental Lysseo, à très haut débit, en cours de déploiement, est porté par une délégation de service publique portées par SFR Collectivités depuis 2014, ponctué par trois avenants afin d'ajuster les modalités d'interventions et l'évolution des objectifs, avec un dernier avenant en octobre 2018.

Ainsi en 2018, le département du Loiret met à jour son SDTAN pour répondre à deux nouveaux objectifs (dossier de presse, *Le Département généralise la fibre sur son territoire d'ici 2025*, Département du Loiret, octobre 2018) :

- Un bon débit pour tous fin 2020.
- La fibre pour tous fin 2025.

Le Département du Loiret mise sur trois technologies pour atteindre ces deux objectifs : la fibre optique et la montée en débit DSL dans le cadre du réseau Lysseo et la mise en place de la technologie du THD radio.

Données clés pour les équipements et services

- 2 375 équipements en 2016, soit une densité de 28,9 équipements pour 1 000 habitants (28,5 pour l'ensemble des trois territoires de SCoT, et 29,4 pour le Loiret).
- Taux d'équipements les plus forts sur les communes de Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Sully-sur-Loire.
- 48 médecins en 2020, soit 0,55‰, le plus fort déficit des trois territoires de SCoT (contre 0,87‰ pour la métropole et 0,95‰ au niveau national).

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'équipements et de loisirs concentrée de manière générale sur les communes en bord de Loire. - Une offre scolaire homogène pour les écoles d'enseignement secondaire et supérieure. - Une offre de santé essentiellement polarisée autour de la métropole d'Orléans (hôpitaux, cliniques ou services d'urgence). - Un contrat Local de Santé (CLS) des territoires ruraux de l'Orléanais signé en septembre 2017. - Un renforcement de la couverture médicale par l'aménagement de plusieurs maisons de santé - Une offre bien répartie d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. - Des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel et touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre en équipements parfois absente sur certaines communes (parmi les plus rurales). - Mais une offre étoffée sur les pôles urbains voisins. - Une nécessité de réadapter les équipements d'enseignement aux nouveaux besoins de la population. - Une densité médicale plus faible sur le bassin de vie orléanais comparé à la densité régionale ou nationale. - Déséquilibre de l'offre de santé pour les habitants de communes excentrées et une difficulté d'accès. - Un accès souvent difficile avec un temps de parcours assez long selon les implantations.

Enjeux

- > Développer les services à la population et une animation locale.
- > Renforcer les services minimums dans les communes, avec mutualisation (coûts, qualité, diversité).
- > Développer une offre de services dans les domaines de la santé et du social.

4 ECONOMIE

4.1 Emploi

4.1.1 Un faible nombre d'emplois, qui augmente légèrement

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte environ 23 663 emplois en 2015 avec une augmentation sensible +1.29%, soit + 300 emplois en 5 ans.

A l'échelle communautaire :

- la Communauté de communes de la Forêt enregistre un solde positif : +6,45%, +212 emplois depuis 2010.
- la Communauté de communes des Loges enregistre un solde négatif : -0.44%, -47 emplois depuis 2010.
- la Communauté de communes du Val de Sully enregistre un solde positif : +1.46%, +136 emplois depuis 2010.

4.1.2 Taux d'activités des 15 à 64 ans

	EPCI	Population 15-64 ans en 2015	Actifs 15 à 64 ans	Taux d'activités	
				2010	2015
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	10 311	8 095	77,9%	78,5%
	CC des Loges	25 623	20 162	77,1%	78,7%
	CC du Val de Sully	14 888	11 438	74,6%	76,8%
	PETR	60 296	47 019	76,4%	78,0%
LOIRET		417 313	313 604	73,6%	75,1%

Le taux d'activité des 15-64 ans sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est de 78.0 %. A titre de comparaison, le taux d'activité en Loiret est de 75.1%. La différence observée entre le PETR et le Loiret traduit une bonne capacité des entreprises et structures productives de cette zone d'emploi à mobiliser la population.

CRTE PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE •

4.1.3 Un rapport emplois / actifs déséquilibré

	EPCI	Actifs 15 à 64 ans	Emplois au lieu de travail	Emplois / Actifs
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	8 095	3 497	0,43
	CC des Loges	20 162	10 747	0,53
	CC du Val de Sully	11 438	9 419	0,82
LOIRET		313 604	267 021	0,85

Le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne présente la plus forte augmentation en matière de nombre d'emplois : +1,7% entre 2009 et 2014. Le ratio emploi par actif reste faible (0,77).

4.1.4 Niveau d'activités de la population

Le PETR Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne connaît une grande croissance d'actifs occupés entre 2010 et 2015. Cependant ce phénomène est concentré sur quelques communes, notamment Fay-aux-Loges, Neuville-aux-Bois et Bray-Saint-Aignan. De nombreuses communes connaissent à l'inverse une baisse des actifs occupés. Ces communes connaissent à l'inverse une hausse des retraités et préretraités.

EPCI	Actifs				Inactifs						
	Actifs occupés		Chômeurs		Elèv. Etud. Stag. Non rémunérés		Retraités, préretraités		Autres inactifs		
	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	7 433	+ 119	661	+ 142	884	+ 91	883	- 65	450	- 26
	CC des Loges	18 361	+ 150	1 801	+ 411	1 934	+ 121	2 256	- 291	1 271	- 195
	CC du Val de Sully	10 033	+ 124	1 405	+ 260	1 071	+ 112	1 331	- 255	1 047	- 170
	<i>Sous total PETR</i>	<i>35 828</i>	<i>+ 393</i>	<i>3 867</i>	<i>+ 813</i>	<i>3 889</i>	<i>+ 324</i>	<i>4 470</i>	<i>- 611</i>	<i>2 768</i>	<i>- 391</i>
3 SCOTs	70 582	+ 625	7 366	+ 1 695	7 770	+ 453	8 664	- 1 466	5 517	- 274	
ORLEANS METROPOLE	116 180	- 1 665	18 540	+ 3 906	22 062	+ 590	11 952	- 2 933	13 137	- 311	
LOIRET	272 115	- 3 830	41 489	+ 8 731	40 279	+ 1 003	33 098	- 7 012	30 333	- 1 209	

4.1.5 Autres informations

L'évolution annuelle du chômage est importante entre 2009 et 2014. Celui-ci est plus important sur le secteur sud.

L'évolution de la part des agriculteurs est négative (-14% des actifs). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise est la CS qui a connu la plus forte progression en % entre 2010 et 2015 : +12%.

Les plus hauts revenus se localisent également en périphérie d'Orléans Métropole alors qu'ils sont moins hauts dans les communes plus rurales éloignées du cœur urbain.

49,3% des foyers fiscaux sont imposés dans le PETR Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne.

Données clés

- 23 663 emplois (INSEE 2015).
- Augmentation sensible du nombre d'emplois en 5 ans (23 513 emplois en 2009).
- Taux d'emploi de 0,6 en 2014 (rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés de 15 à 64 ans). Stable depuis 5 ans (0,6 en 2009).
- Augmentation du nombre d'actifs occupés entre 2009 et 2014 (+0,1%), soit 35 619 actifs occupés en 2014.
- Chômage en hausse représentant 9,5% de la population active en 2014 (+7,4% : 3 760 chômeurs en 2014), avec des taux plus forts en partie sud du SCOT.

CRTE PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE •

Forces	Faiblesses
<p>Emplois et population active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation légère du nombre d'emplois en particulier sur la communauté de communes de la Forêt, mais une légère diminution sur la communauté de communes des Loges 	<ul style="list-style-type: none"> - Un ratio emploi par actif faible (0,77 contre 0,85 dans le Loiret et 1,07 dans la CU Orléans Métropole) - Un chômage en hausse +813 chômeurs entre 2010 et 2015 et un taux de chômage supérieur à celui de la CU Orléans Métropole et du Loiret - La part des agriculteurs dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles en recul.

Enjeux

- > *Maintenir une activité présente sur le territoire pour satisfaire les besoins de la population locale*

4.2 Zones d'activités

Bien que le territoire dépende de la dynamique orléanaise en termes d'emplois (50 % des actifs quittent le PETR pour travailler), le diagnostic met en avant l'existence d'un véritable bassin économique intermédiaire (43 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire). Toutefois, ce développement se révèle regrouper sur les pôles de Neuville-aux-Bois, Jargeau-Saint-Denis-de-l'Hôtel-Sandillon, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et Dampierre-en-Burly.

L'autre spécificité du territoire concerne la présence importante de très petites entreprises (TPE) (91 % des établissements ont moins de 10 salariés) et la concentration des emplois dans les grandes structures (49 % des salariés travaillent dans des établissements de plus de 50 salariés). Les collectivités doivent donc répondre aux demandes des TPE ainsi qu'être réactives face aux groupes nationaux voire internationaux.

Une structure de l'économie productive est marquée par l'importance de l'industrie agroalimentaire et du BTP / construction (plus de 10 % du CA total chacun), et dans une moindre mesure des activités de métallurgie (plus de 5 %). Le commerce constitue une part structurante de l'économie du PETR.

Toutefois, l'enjeu, dans un contexte de concurrence territoriale accrue, appelle à rechercher une solidarité et une cohérence en interne et demande une attention particulière pour les entreprises actuelles (foncier, aménagement paysager, signalétique, ...). Aussi, le programme d'actions préconise de passer d'un développement « au fil de l'eau » commandée par la demande à une stratégie concertée de l'offre.

Données clés

- 33 zones d'activités sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (394,1 ha).
- 67,2 ha de potentiel d'accueil (foncier viabilisé) : soit un taux d'occupation de 83 % en zones d'activités.

Forces	Faiblesses
<p>Zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie portée par les entreprises de moins de 10 salariés (95 % des établissements actifs). - Une économie tournée vers le tertiaire avec 64% des établissements issus des secteurs commerces, transport et service à la personne - Un développement ces dernières années des entreprises sans salariés et un renforcement des grandes entreprises notamment d'activités tertiaires et industrielles - L'économie présente (liée à la satisfaction des besoins de la population) est marquée sur le territoire: plus de 8 000 établissements actifs - Une activité artisanale stable sur la Communauté de Communes du Val de Sully et en hausse sur les Communautés de communes de la Forêt et des Loges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition souvent inégale sur le territoire des zones économiques et des activités commerciales - Besoins de main d'œuvre non satisfaits notamment dans l'agroalimentaire - Vieillesse des dirigeants d'entreprises - Peu d'offre en immobilier et en services aux entreprises sur les zones d'activités - Consommations foncières importantes pour l'accueil de certaines activités (logistique...) - Environnement concurrentiel entre zones d'activités

Enjeux

- > *Conforter les pôles économiques en développant des avantages compétitifs comme le Très Haut Débit (THD), la multimodalité*
- > *Développer les outils de maintien des entreprises et d'attractivité des nouvelles entreprises (foncier, services, accessibilité, logement).*
- > *Prendre en compte l'impact de l'activité extractive des carrières sur l'environnement et sur les populations et anticiper le ralentissement de l'activité*
- > *Maintenir une diversité dans le tissu productif*
- > *Affirmer des spécialisations industrielles et encourager la diversification du tissu productif*
- > *Mettre en cohérence l'offre à l'échelle du PETR*
- > *Mettre en place une stratégie d'accueil et d'implantation,*
- > *Rentabiliser le foncier sur les zones existantes*
- > *Pérenniser les activités économiques axées autour de l'agroalimentaire avec un pôle d'excellence agroalimentaire « Agrovallée »*

4.3 Agriculture et sylviculture

4.3.1 Une agriculture dynamique et diversifiée tournée vers une transition agroécologique

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se compose d'une agriculture dynamique et diversifiée avec une dominante polyculture élevage mais également des cultures spécialisées (maraîchages, horticulture, arboriculture...). La proximité de l'agglomération a favorisé l'essor des circuits courts. Le PETR compte plus d'une centaine de structures agricoles les pratiquant. Le PETR souhaite promouvoir les agriculteurs pratiquant la vente directe en s'appuyant sur le travail sur son nouveau Projet Alimentaire de Territoire labélisé niveau 1 par l'Etat.

L'Agriculture Biologique tend par ailleurs à se développer (vingtaine de producteurs) sur le territoire, s'inscrivant dans un marché en forte croissance.

La micro filière betterave rouge, portée par l'ADIB (Association Interprofessionnelle de la Betterave Rouge du Loiret) représente sur le territoire 86 % de la production régionale, soit 50 % de la production nationale. Depuis 50 ans, une quarantaine de producteurs et 5 cuiseurs ont développé un savoir-faire et une qualité reconnus et ont hissé la filière au premier rang national.

Le territoire est concerné, comme le territoire national, par une augmentation de la consommation des terres agricoles notamment sur le Val de Loire et à proximité de l'Agglomération Orléanaise. Cet enjeu se situe au cœur du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration et devra être mise en perspective avec le potentiel agronomique des terres. L'agriculture génère des emplois directs et indirects importants qu'il faut prendre en compte à l'échelle du PETR et du bassin de vie.

Le PETR dispose d'un dynamisme économique agricole indéniable. Le poids de l'industrie agroalimentaire est bien présent sur le territoire. Cependant il convient de rester vigilant sur l'évolution de l'activité agricole car celle-ci a vu partir de nombreuses exploitations et une SAU de plus de 4000ha. Enfin, plus d'un quart des exploitants individuels sont âgés de plus de 60 ans. Des problématiques importantes de transmission se posent sur une surface de 5000 ha environ.

Le PETR élabore un Projet Alimentaire de Territoire dont le thème est « une dynamique agricole et alimentaire au service de la proximité et de la qualité en Forêt d'Orléans-Loire-Sologne », labellisé par l'Etat au niveau 1 qui permet de :

- Approvisionner la restauration collective en produits locaux et de qualité
- Valoriser les circuits alimentaires de proximité
- Faciliter la transition et le changement de pratiques agricoles
- Préserver le foncier et transmettre les activités agricoles.

Données clés

- 41 producteurs bio dont 21 pratiquent la vente directe

Indicateurs

- Existence d'un projet alimentaire territorial : labellisé au niveau 1 par l'Etat en août 2020
- Nombre d'exploitations agricoles : 406 exploitations recensées
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts : environ 70
- Nombre de marchés de producteurs ou d'AMAP : 3 AMAP
- Surface agricole utile du territoire : 43 731 hectares

Forces	Faiblesses
<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité de productions agricoles : culture céréalière, élevage, maraîchage, horticulture, viticulture... - Nombreuses entreprises agroalimentaires (laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Mars, Européenne d'embouteillage, les Crudettes...) - Développement des circuits courts - Mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire, labellisé par l'Etat au niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole particulièrement marquée en Sologne qui entraîne une fermeture des milieux - Faible potentiel agronomique des sols solognots - Une agriculture de moins en moins pourvoyeuse d'emplois - Vieillesse et diminution du nombre d'agriculteurs, transmission des exploitations - Pression foncière sur les terres agricoles - Risque de conflits d'usages : cohabitation nouveaux arrivants et activités agricoles ; - Des espaces agricoles en cours d'enfrichement aux abords des espaces boisés et du tissu bâti - Un développement urbain sur les communes proches d'Orléans Métropole et d'axes de communication, consommateur d'espaces agricoles.

Enjeux

- > *Valoriser et maintenir sur le territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée*
- > *Développer une agriculture périurbaine*
- > *Préserver des espaces et des activités agricoles ; éléments d'attractivité du territoire et support du développement économique,*
- > *Concilier maintien de l'activité économique agricole et développement urbain : consommer moins et consommer mieux.*
- > *Valoriser et Maintenir sur le nord du territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée.*
- > *Pérenniser des activités économiques axées autour de l'agroalimentaire.*
- > *Diversifier des exploitations agricoles pour profiter du bassin de vie de la Métropole d'Orléans et des marques Val de Loire/Sologne (circuits courts, hébergement).*
- > *Développer et encourager une agriculture périurbaine et biologique.*
- > *Réfléchir et agir sur la question de la transmission des exploitations agricoles et du renouvellement des exploitants.*
- > *Créer des conditions nécessaires au maintien de l'élevage afin d'assurer leur fonctionnement et leur développement.*
- > *Maitriser une réelle déprise agricole en Sologne*
- > *Adapter l'agriculture aux changements climatiques*

4.3.2 Deux forêts : l'une domaniale et l'autre privée

Les espaces boisés occupent une place importante dans l'occupation du sol du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Loisirs, chasses, exploitation du bois sont au cœur des activités forestières.

Forêt en partie domaniale, celle-ci est gérée par l'ONF qui régule les activités et permet d'harmoniser les différents usages. Sur le territoire global du massif de la Forêt d'Orléans, 150 000 m³ de bois sont exploités annuellement. L'enjeu de production est de taille car il génère un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions d'euros.

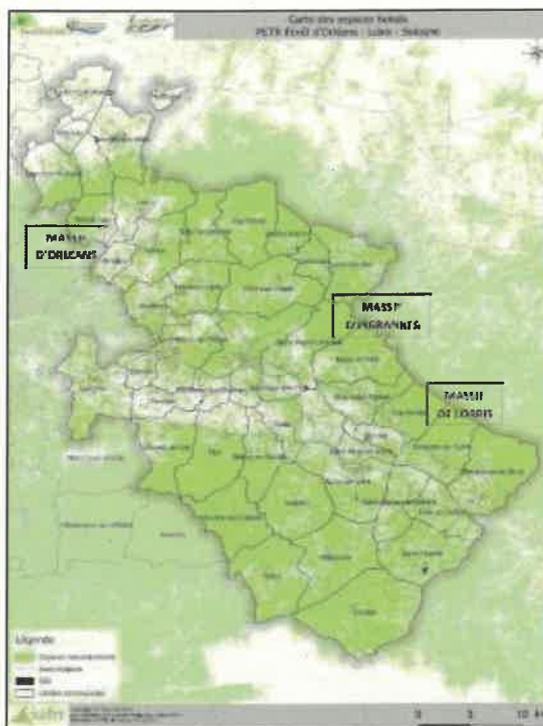
Parallèlement, les volumes exploités en forêt privées sont estimés à près de 22 000 ha. Cela nécessite des actions qui

tentent de mobiliser le gisement disponible en forêt privée.

La forêt est très morcelée puisque 82% des propriétaires ne représentent que 7,7 % de la superficie boisée alors que les propriétaires de plus de 25 hectares ne représentent que 5% de la propriété forestière mais possèdent 77% de la superficie.

Tableau de répartition des propriétaires possédant des espaces boisés

Superficie	Nombre de compte	Superficie en ha	% propriété	% surface
0 - <0,5 ha	2797	576	44%	1,1%
0,5 - <1ha	1003	724	16%	1,3%
1 - <4ha	1424	2806	22%	5,2%
4 - <10 ha	492	3096	8%	5,8%
10 - <25ha	311	5108	5%	9,5%
Sup 25 ha	328	41 340	5%	77,1%
Total	6355	53 650	100%	100%



Données clés

- La forêt domaniale d'Orléans occupe 20 096 hectares sur le PETR et répartie sur 3 massifs
- En forêt domaniale : 57% est en surface feuillue et 43% comporte des résineux. Elle représente 47% des boisements
- La forêt privée est à plus de 95% une forêt de production. Elle représente 53% des boisements
- Les espaces boisés représentent plus de 53 650 hectares soit 39% du territoire du PETR

Forces	Faiblesses
<p>Forêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une filière bois locale - Entreprises majeures implantées sur le territoire (Swisskrono à Sully-sur-Loire, Barillet à Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Ouzouer-sur-Loire, Roger à Ingrannes) - Développement des énergies renouvelables - Fort potentiel de production de bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence entre activités en forêt (cynégétique, travaux forestiers, loisirs) - Mobilisation de la ressource parfois ralentie par manque de compétitivité - Maillons actifs et des animations nombreuses qui peinent à créer une dynamique filière - Engrillagement dans la partie de la Sologne

Enjeux

- > Adapter la forêt aux changements climatiques
- > Maintenir des espaces boisés et forestiers pour une meilleure valorisation de la biodiversité.
- > Protéger les espaces boisés de la pression de l'urbanisation, notamment les lisières.
- > Capter le potentiel de production de bois en forêt privée.
- > Restructurer le parcellaire privé.
- > Considérer les milieux forestiers comme régulateurs pour le territoire.
- > Maintenir des liaisons entre les principaux massifs pour le déplacement de la faune.
- > Identifier et cadrer les différents usages des forêts afin de protéger ces espaces.
- > Prendre en compte les déplacements des engins forestiers lors des aménagements de voirie (communale ou

départementale).

- > *Accompagner le développement des activités de loisirs en menant une réflexion sur les aménagements nécessaires à l'accueil du public (stationnement, aire de repos/jeux, découverte de la forêt...)*

4.4 Tourisme et Loisirs

Concernant le tourisme, le PETR regroupe 8 % des établissements du Loiret ayant une activité touristique. Son chiffre d'affaires touristique est évalué à environ 66,7 millions d'euros, soit 10 % du chiffre d'affaires touristique départemental (source : Agence de Développement et Réservation Touristiques du Loiret – juillet 2016).

Le territoire possède des atouts touristiques importants (Loire à Vélo, château de Sully-sur-Loire, jardins remarquables, GR3, abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, GR du sentier historique de la vallée des rois, le canal d'Orléans, la forêt ...) et se situe entre Orléans et les Châteaux de la Loire. Cependant, les élus ont conscience que le territoire constitue une zone de passage et que l'enjeu réside dans la constitution d'offres de très court séjour en lien avec Orléans et Chambord.

Le fait que les communautés de communes se soient agrandies et que la compétence tourisme devienne obligatoire, ce changement va nécessiter des interactions, des rapprochements et des financements. Une véritable volonté de proposer une offre professionnelle de court séjour en lien avec l'offre touristique d'Orléans va se mettre en place. L'objectif est de proposer une offre pour garder les touristes 1 à 2 journées.

Le programme LEADER 2014-2020 propose dans son objectif 3 de développer l'identité « tourisme de nature et de culture ».

4.4.1 Une offre touristique basée sur un patrimoine riche et multiforme

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne possède 11 monuments classés et 21 monuments inscrits.

Ces monuments sont principalement des bâtiments religieux mais on compte également un château du 17^{ème} siècle et une demeure du 13^{ème} siècle. Ces sites sont concentrés dans le Val sur les villes de Saint Benoît Loire et de Châteauneuf sur Loire.

Le patrimoine remarquable est aussi composé d'Eglises mais se répartit cette fois-ci de façon plus équilibrée entre le Val et la Forêt d'Orléans. Les monuments inscrits renforcent le patrimoine classé par des bâtiments associés à la vie et aux activités locales comme l'ancienne centrale électrique de Fay aux loges ou encore le moulin à vent de l'Epinay à Loury qui marquent sur ce territoire la proximité de la Beauce son paysage et son patrimoine spécifique. Ce secteur est également caractérisé par l'existence de vestiges du Moyen-Age avec la Motte féodale de La Butte Noire.

Trois monuments prestigieux marquent cette succession de richesses patrimoniales de la Loire :

- La Basilique de Saint-Benoît-sur-Loire draine une forte fréquentation (près de 60 000 visiteurs par an), tant pour son intérêt historique et religieux que culturel (concerts réputés),
- L'oratoire carolingien de Germigny-des-Prés 59 337 visiteurs en 2015, la Grange germignonne en complète
- l'agrément.
- Château de de Sully-sur-Loire, 63 138 visiteurs en 2015

Un « gisement » de ressources touristiques considérable

La vallée de la Loire, dernier fleuve sauvage de France, en limite Sud du Pays, offre 40 km de paysages particulièrement riches et harmonieux. De Sully-sur-Loire jusqu'à Orléans, elle s'intègre dans l'espace inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le canal d'Orléans, troisième canal à bief de partage du monde (entre deux grands bassins versants, Loire et Seine) s'étire sur 78 km de long ; il compte une dizaine d'écluses et communique avec plusieurs étangs ; certains, dont l'étang de la Vallée ou celui des Bois, accueillent des bases de plein air très fréquentées en cœur de forêt.

La forêt d'Orléans apporte dans l'arc Nord du PETR ses sites naturels, ses cheminements et clairières, ses nombreux étangs. Le GR3 la parcourt.

Le PETR compte également quelques musées de bon niveau, et certains plus locaux :

- Le Musée de la Marine, à Châteauneuf-sur-Loire : entouré de jardins façon Le Notre et de terrasses (collections permanentes, nombreuses expositions), 13 221 visiteurs en 2015,
- La Maison du poète Max Jacob à Saint-Benoît-sur-Loire (et son dernier séjour avant Drancy),
- La Maison de l'écrivain Maurice Genevoix, à Saint-Denis-de-l'Hôtel,
- Le Musée des métiers et des légendes de la forêt d'Orléans, à Loury
- Musée archéologique de Vienne-en-Val,
- Musée de l'artisanat rural ancien de Tigy,

Un centre d'interprétation de l'art roman à Saint-Benoît-sur-Loire a vu le jour récemment.

Des sites classés, des sites inscrits et bien d'autres atouts parsèment le territoire : châteaux privés, parcs et jardins avec l'arboretum des Grandes Bruyères, petit patrimoine local, bourgs et villages, marines de Loire... Des manifestations – foires et spectacles – contribuent à l'animer.

On compte plusieurs sites aquatiques : piscines, centre aquatique de Sully-sur-Loire, étang du Puits à Cerdon, canoë-kayak sur la Loire, promenade sur la Loire (les Passeurs de Loire).

Ressources largement sous-exploitées

Le court séjour domine :

- Ce tourisme de court séjour correspond à une clientèle régionale, nationale et, dans une moindre mesure, internationale (anglais, belgo-néerlandais, allemands),
- Une fréquentation de week-end, régionale et francilienne : campings, fréquentation de la forêt et des bases de plein air,
- Une dominante familiale et de groupes, qui affectionne les campings, les quelques gîtes de groupes.

La pratique des randonnées se diffuse (pédestres, équestres ou cyclistes) grâce aux nombreux chemins, allées forestières, « petites routes tranquilles », levées de Loire. La pratique des sports de plein air s'est développée : loisirs nautiques, golf, ULM, des déplacements d'affaires (professionnels, commerciaux) également ; s'y ajoute l'activité de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel (aéro-club, aviation d'affaires) – atout appréciable pour le PETR.

L'enjeu-clé est d'allonger cette durée des séjours (en moyenne 1,4 jours de séjour en 2015 dans le secteur de l'hôtellerie, 2,3 dans le secteur du plein air).

Un indicateur positif laisse augurer de ce potentiel : une clientèle fidèle, régionale, francilienne et étrangère, pour les campings, les gîtes et chambres d'hôtes, comme l'ont indiqué les offices de tourisme et le groupe de travail « Tourisme ».

4.4.2 Une offre d'hébergement touristique peu développée

Bien adapté au contexte territorial et aux attentes des visiteurs, « le tourisme vert » dispose ici d'une forte marge de développement. L'offre est insuffisante ; les chambres d'hôtes et gîtes sont régulièrement saturés.

Seuls les campings apportent une bonne capacité d'accueil.

L'hôtellerie locale est en régression : composée d'hôtels de petite taille, elle offre des prestations souvent modestes. La fermeture d'établissements à Châteauneuf-sur-Loire, faute de repreneurs, semble particulièrement significative du déficit criant d'hôtels de qualité.

Au total, le PETR pourrait héberger environ 3 000 personnes par nuit, dont plus des deux tiers en camping-caravaning. Il faut y ajouter les meublés, bungalows, mobiles homes, plus difficiles à évaluer, et prendre en compte les résidences secondaires.

Données clés

- La fréquentation du château de Sully-sur-Loire : 63 138 visiteurs

Forces	Faiblesses
<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de valorisation du canal par le département du Loiret - Une richesse touristique : Loire à Vélo, châteaux, jardins, musées, canal - Attrait des cadres naturels forestiers et ligérien - Patrimoines architectural, historique et culturel de qualité - Notoriété et image positive du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - Loire à vélo : moteur de la fréquentation touristique - Présence d'acteurs touristiques et culturels - Un positionnement géographique proche de lieux fortement touristiques (châteaux de la Loire...) - Un territoire propice à la création d'initiatives en matière de tourisme durable. - Un programme LEADER offrant des opportunités de financements pour le tourisme, les circuits courts... - Positionnement touristique « carrefour », proximité de l'agglomération d'Orléans et de la région parisienne - Développement du tourisme durable, éco-tourisme - Développement des itinérances douces - Développement des activités de loisirs - Formation des acteurs touristiques (qualité l'accueil...) - Développement des marques et des labels - Développement du tourisme d'affaires - Le transfert de la compétence tourisme vers les EPCI et leurs actions en matière de développement économique - Un patrimoine bâti, culturel, naturel et diversifié comme atouts pour le renforcement de l'activité touristique, notamment le long du Val de Loire. - Des monuments prestigieux drainant un fort flux touristique. - Une organisation renforcée en termes de promotion et d'accueil touristique : un plan marketing spécifique au tourisme de nature, classement UNESCO, offices de tourisme positionnés dans les endroits stratégiques... 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'identification du territoire comme destination touristique - Déficit de structuration de l'offre touristique et peu d'animations fédératrices - Méconnaissance du patrimoine rural - Faible durée moyenne des séjours - La proximité immédiate de territoires concurrentiels à forte valeur ajoutée (AggLO, Chambord, Blois...) - Pression touristique sur les sites, dégradation du patrimoine - Une offre en hébergement touristique limitée et à développer, aujourd'hui plus orientée vers le « tourisme vert »

Enjeux

- > *Valoriser la destination touristique du Val de Loire*
- > *Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans*
- > *Tirer parti de l'activité touristique pour faire rayonner l'image du territoire et renforcer la dynamique économique*
- > *Valoriser les atouts de l'environnement par le développement des activités de plein-air ;*
- > *Promouvoir le territoire comme une destination de tourisme vert ;*
- > *Structurer la promotion du territoire ;*

- > *Diversifier l'offre en hébergements touristiques notamment par le changement de destination et assurer l'accessibilité des sites touristiques (stationnement, sécurité) ;*
- > *Mettre en réseaux les divers sites touristiques et accompagner une montée en gammes des divers prestataires*

5 URBANISME

5.1 Morphologies urbaines

Quatre types d'implantation de villages se distinguent sur le territoire : le village de vallon et de vallée, le village de coteau, le village de plaine et plateau et le village de forêt.

La pluralité des formes d'habitat témoigne de la mise en place historique du bâti. Les termes utilisés sont significatifs d'une organisation particulière. Sur le territoire, six types distincts se sont développés : la ville centre, la petite ville, le village, le lotissement boisé, le hameau et l'habitat isolé.

Données clés

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Héritage patrimonial et historique riche dû à la présence de la Loire. - Présence de villages groupés pour une meilleure préservation des terres agricoles... - Paysage ouvert sans contrainte physique pour l'urbanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain non structuré qui peut nuire à son insertion dans le paysage. - Progression de l'urbanisation sur les terres agricoles. - Développement de la forêt sur l'espace des clairières. - Développement de l'habitat pavillonnaire dans les petites vallées.

Enjeux

- > *Valoriser les berges de Loire et le patrimoine bâti.*
- > *Maîtriser le développement de ce secteur attractif, sur ces franges avec l'agglomération.*
- > *Conserver les transitions vertes entre les villages.*
- > *Valoriser le fleuve et les rivières.*
- > *Valoriser le patrimoine architectural (église, fermes, villages).*
- > *Poursuivre la requalification des paysages urbains des bourgs (entrées de bourgs, amélioration des espaces publics, circulations douces).*
- > *Maîtriser le développement de l'habitat dans les vallées, sur les coteaux (entrées et fonds de vallées).*
- > *Limiter l'éparpillement des fermes éoliennes.*
- > *Maîtriser les extensions urbaines de la Métropole orléanaise : frange entre l'ensemble paysager et la Métropole.*
- > *Eviter le mitage lié au développement des bourgs.*
- > *Favoriser l'insertion paysagère des petites zones d'activités qui s'implantent près des bourgs.*
- > *Valoriser le patrimoine architectural et paysager des châteaux et de leurs parcs.*
- > *Valoriser le patrimoine rural.*

5.2 Politiques foncières et consommation foncière vers un urbanisme durable

Le contexte foncier du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est celui d'un espace polarisé par la Orléans Métropole. Les communes situées en bordure de la métropole sont soumises aux pressions des nouveaux habitants, des besoins de services et d'activités. Ces éléments nécessitent une assise foncière importante. La forêt disposant de nombreuses protections. L'évolution de l'artificialisation se fait principalement au détriment des espaces naturels (landes et friches non productives) et agricoles.

Par ailleurs, l'ensemble des communes ont connu un développement résidentiel majoritairement en extension de l'enveloppe urbaine, urbanisation consommatrice d'espaces agricoles et naturels mais aussi avec un impact non

négligeable sur les réseaux des collectivités.

Ce développement est source de pression foncière importante en marge des franges urbaines des communes du territoire du PETR.

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est malgré tout rural et marqué par une identité forestière et agricole forte. Cependant des points de pressions foncières ont été identifiés le long des axes de communication et notamment sur les axes Orléans- Pithiviers et Orléans - Gien.

Les principaux constats recensés sont :

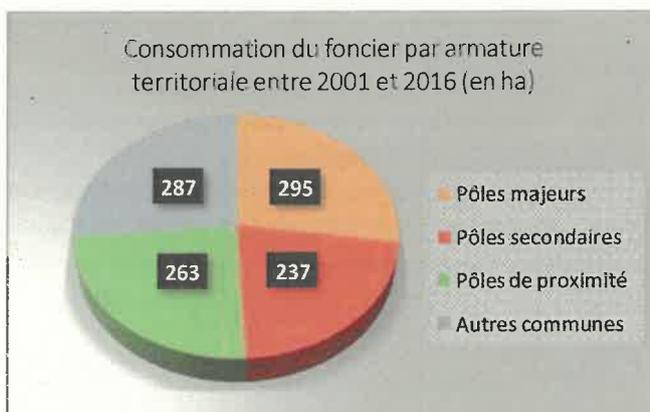
- Artificialisation des terres agricoles le long des axes de communication.
- Artificialisation des terres agricoles à proximité de la Métropole d'Orléans.
- Baisse de la SAU sur le territoire.
- Pertes de surfaces cadastrales agricoles et naturelles au profit de surfaces artificialisées.
- Développement linéaire de l'urbanisation.
- Emprise foncière des projets structurants.
- Limitation du mitage et de l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.

Données clés

- Plus de 70 % de cette artificialisation des sols est à vocation résidentielle, soit 763 hectares
- Occupation agricole et une part importante de surfaces forestières : 49,5% de surfaces agricoles, 41,0% de surfaces naturelles et 5,8% de surfaces artificialisées.

Entre 2001 et 2016, une consommation du foncier de 1082 ha, soit 68 ha par an en moyenne, largement dédiée au développement résidentiel :

- Consommation largement dédiée au développement résidentiel : 70,5 % consommés pour le développement de L'habitat (763 ha), 18,5 % consommés par le secteur économique (200 ha), 11 % dédiés aux équipements (119 ha).
- Consommation localisée principalement dans les polarités, dans la continuité d'Orléans Métropole, vers la Forêt d'Orléans et Pithiviers (RD 2152), le long des axes Orléans-Pithiviers et Orléans-Gien et le long de Loire (RD952)



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain concentré sur les bourgs - La présence de plusieurs dents creuses pouvant être comblées au sein des bourgs - La présence de sites, au sein des bourgs, opportuns pour le développement d'opérations d'ensembles - Des possibilités de changements de destination sur du bâti existant - SCoT exécutoire depuis août 2020 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain majoritairement fait par extension de l'enveloppe urbaine - Des zones d'activités arrivant à saturation en termes de disponibilités foncières - Des cœurs d'îlot sous-optimisés mais difficiles d'accès

Suivi de la consommation de l'espace

L'utilisation de la méthode CEREMA comme base de la définition de l'enveloppe urbaine existante

La méthode retenue pour définir l'enveloppe urbaine existante de chaque commune est une méthode nationale proposée par le CEREMA et qui est centrée sur l'identification du bâti existant (et non sur le parcellaire).

La localisation des enveloppes urbaines existantes consiste à tracer le contour des villes, villages et hameaux selon le principe de la continuité urbaine. Les espaces urbanisés sont principalement des espaces artificialisés en tissu continu, c'est-à-dire les sols bâtis, les sols artificialisés non bâtis revêtus, stabilisés ou végétalisés (y sont inclus les routes, les aires de stationnement...). Peuvent s'y ajouter :

- des espaces naturels (boisements, terrains agricoles cultivés ou non...) dès lors qu'ils sont entourés d'espaces artificialisés.
- des projets dont le permis de construire ou le permis d'aménager est accepté.

L'enveloppe urbaine existante ainsi localisée contient un (ou plusieurs) espace(s) urbain(s) formant un ensemble morphologique cohérent.

La localisation de l'enveloppe urbaine existante ne préjuge en rien de la limite constructible et des futurs zonages des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU).

Les enveloppes urbaines existantes sont localisées selon la méthode dilatation-érosion du CEREMA, avec une dilatation de 40 m et une érosion de 25 m.

Cette méthode, qui s'appuie sur la base SIG «BD TOPO » de l'IGN, permet de joindre les bâtiments

Enjeux

- > *Enrayer le développement linéaire de l'urbanisation et phénomène de conurbation.*
- > *Limiter le mitage et l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.*
- > *Optimiser le foncier disponible au sein du tissu bâti (dent creuse, logement vacant, friche urbaine).*
- > *Optimiser le foncier dans les futures zones constructibles en définissant des seuils de densité selon l'armature territoriale.*
- > *Autoriser la transformation des anciens corps de ferme (maisons, gîtes...) et la cohabitation avec l'activité agricole avoisinante.*
- > *Prendre en compte les activités agricoles lors de l'élaboration des documents de planification et des projets d'aménagement du territoire (aménagement ou création de voirie).*
- > *Limiter l'artificialisation des sols*
- > *Lutter contre les îlots de chaleur et développer la nature en ville*
- > *Promouvoir des formes urbaines s'inspirant des tissus bâtis anciens.*
- > *Concilier développement urbain et éléments du patrimoine culturel et naturel.*
- > *Conserver des transitions vertes entre les villages.*

5.3 Renouvellement urbain – politique de la ville

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses initiatives communales pour revitaliser les centres-bourgs et les commerces de proximité - Un territoire attractif à proximité de l'agglomération orléanaise attirant des jeunes ménages - Le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - 21 communes de moins de 1 000 habitants avec de multiples hameaux - Des logements anciens et énergivores - Manque de logements locatifs - Phénomène de périurbanisation banalisant le bâti et le paysage et générateur de nuisances (déplacements, artificialisation...) - Décalage entre l'offre de logements et les besoins de la population (locatif, social...) - Précarité énergétique des logements anciens - Risques naturels (inondation)

Enjeux

- > *Renforcer l'attractivité du centre-ville pour favoriser le lien social et la dynamique touristique le cas échéant*
- > *Favoriser les démarches globales en faveur de la dynamisation des centres urbains qui renforcent différentes fonctions urbaines (logements, commerces, espaces publics, activités économiques, services au public,)*

- > *Accompagner les solutions adaptées au tissu urbain : reconquête du bâti existant, renouvellement urbain,*
- > *Participer à la réduction de la fracture territoriale qui affecte les quartiers urbains cumulant un certain nombre de handicaps en matière de pauvreté, d'accès à l'emploi, à la culture, à la santé ...*
- > *Répondre aux besoins des habitants des quartiers, en articulant le volet urbain des PRU avec le volet humain (accès à l'emploi et à la formation, offre de soins...)*
- > *Inscrire la rénovation urbaine dans une stratégie à l'échelle du bassin de vie (emploi, logement, mobilité, etc.)*
- > *Prendre en compte les principes de l'urbanisme durable dans la recomposition urbaine des quartiers*

5.4 Cohésion des territoires

Sur le territoire, 3 Petites Villes de Demain ont été identifiées par l'Etat : Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

Enjeux

- > *Tirer parti de grandes infrastructures de transport pour renforcer les liens avec le « grand territoire » territoire »*
- > *Mettre en avant la grande diversité patrimoniale du territoire au service d'un projet de valorisation touristique*
- > *Rééquilibrer le développement par une offre urbaine renforcée sur le PETR et complémentaire à l'offre métropolitaine*
- > *Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins :*
 - *Sur le plan du développement économique et de la promotion des territoires*
 - *Sur le plan des mobilités et de l'amélioration des conditions de circulation*

6 Transport et Mobilité

Le territoire est impacté par un trafic très élevé, avec une saturation à l'approche des pôles. La voiture constitue le mode de déplacement dominant (68% des déplacements quotidiens), d'autant que le territoire n'est desservi par aucune gare. La desserte en transport collectif est assurée par trois lignes de bus structurantes.

Une desserte du territoire par les lignes « performantes » du réseau Rémi (plusieurs services en heure de pointe et des services express sur les lignes 20 et 3), un niveau d'offre plutôt satisfaisant à l'exception de quelques communes peu ou pas desservies à l'est du territoire.

Pas de service de transport organisé localement ; la Communauté de Communes des Loges a engagé une réflexion. Le service de transport à la demande semble mal connu de la population, des réflexions existent pour la mise en place d'une offre de transport locale à la Sully-sur-Loire.

Pas de desserte ferroviaire actuellement mais un projet de transport en commun Orléans-Châteauneuf-sur-Loire qui représente une réelle opportunité pour les liaisons pendulaires alternative à l'automobile vers Orléans.

3 boucles cyclo-touristiques actuellement, un projet d'aménagement de 8 nouvelles boucles en attente de réalisation. Une démarche d'aménagement de liaisons cyclables intercommunales au niveau de la Communauté de Communes du Val de Sully soutenue par la Région et le Département.

Un territoire traversé par des axes routiers structurants qui entraîne des problèmes de saturation à l'approche des pôles urbains où convergent plusieurs axes et au niveau des franchissements de la Loire. Un projet important de contournement de Jargeau avec la création d'un nouveau franchissement pour y remédier.

Données clés

- Territoire accessible par deux départementales (la RD 2060 reliant Orléans et Troyes, et la RD 952 reliant Châteauneuf-sur-Loire et l'A77).
- Trafic très élevé sur la RD 2060 (+20 000 véhicules/jour en 2016), en baisse de 2,2% sur les sept dernières années.
- Desserte en transport en communs assurée par 14 lignes de bus (réseau de lignes Rémi), dont trois lignes structurantes (3, 17 et 20) et deux lignes de Transports A la Demande (TAD). Aucunegare TER desservant le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.
- Déplacements professionnels concernant 26 406 actifs (les sortants représentent 53,9% des actifs et les entrants

46,1%).

- Très nombreux flux domicile/travail vers OrléansMétropole (14 173 actifs, soit 40% de l'ensemble des actifs).

Indicateurs

- Parcours touristiques : la « Loire à vélo », l'Eurovéloroute 6 (Véloroute des fleuves), l'Eurovéloroute 3 (la Scandibérique), le Canal d'Orléans, ainsi que trois boucles cyclo- touristiques et huit nouvelles boucles en projet.
- 7 aires de covoiturages aménagées sur le territoire, dont la fréquentation atteste d'une demande locale
- bornes de recharges électriques ouvertes au public (Villemurlin, Fay ZAC des Loges, Vennecy, Châteauneuf – 3 –, St Benoît)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Territoire accessible- Réseau de transport en commun départemental- Initiatives de covoiturage et de transport à la demande- Présence de l'aéroport de Saint Denis de l'Hôtel- Une offre de transports en commun par bus- Le développement de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage notamment)- Un projet de transport en commun (train, train-tram...) sur l'axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire- Une étude commune à l'échelle de l'InterSCoT afin de construire une offre de mobilité (plateforme de mobilité, schéma de desserte ...)- Des initiatives communales voire intercommunales pour favoriser le développement de liaisons douces- Développement de l'intermodalité (voyageurs, marchandises)- Développement d'alternatives à la voiture individuelle- Création d'un dispositif d'auto stop : REZO POUCE	<ul style="list-style-type: none">- Nombreuses migrations pendulaires, notamment en direction d'Orléans- Forte dépendance à la voiture individuelle- Manque d'itinéraires transversaux sur le territoire- Axes routiers chargés, notamment traversées de Loire- Impact du trafic routier sur les centres-bourgs- Transports en commun dont les horaires et les fréquences ne sont pas adaptés aux actifs- Un risque de pollution et d'engorgement des axes principaux accompagnant l'augmentation des migrations pendulaires- Des ménages fortement dépendants de leurs véhicules individuels et susceptibles d'être confrontés à des problématiques de précarité énergétique de déplacement voire d'isolement- Accessibilité aux services et à l'emploi des publics fragiles

Enjeux

- > Partager la gouvernance de la mobilité à l'échelle de l'inter-SCoT.
- > Améliorer la desserte de l'axe Orléans-Jargeau-St-Denis-Châteauneuf.
- > Améliorer l'équipement des axes routiers structurants en aires de covoiturage (D 2020 et D 955).
- > Diffuser l'information sur les dispositifs existants en matière de transports en Commun afin d'en accroître l'usage voire les faire évoluer
- > Améliorer la desserte en Transport en Commun notamment en identifiant les pôles générateurs de flux
- > Rationaliser l'usage de la voiture particulière
- > Développer les modes actifs de déplacements en complémentarité de la politique vélo « tourisme »

Les enjeux de la transition modale sur le territoire des 3 SCoT

Le « paysage » de la mobilité sur le territoire est marqué par une dépendance très forte à l'automobile (de l'ordre de 75 % de l'ensemble des déplacements).

L'usage prépondérant de la voiture engendre un fort impact environnemental. Sur l'ensemble des transports en action sur le territoire, elle provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Le transport de marchandise sur route constitue également une caractéristique forte sur le territoire aux portes de l'Île-de-France et à l'interface avec le grand ouest. Il a un impact négatif pour l'environnement (bruit, pollution, sécurité...).

Le transport de fret sur le réseau ferroviaire est une solution à développer à long terme.

Le maintien de la dépendance à la mobilité automobile peut constituer un facteur de précarité important pour certaines catégories de population et certains secteurs plus ruraux du territoire.

L'infléchissement des tendances observées en termes de mobilités sur le territoire devra prendre en compte les orientations suivantes :

- > *L'accompagnement des pratiques de mobilité vers un moindre usage individuel de l'automobile (transports en communs, co-voiturage...).*
- > *La poursuite d'une politique d'aménagement des secteurs stratégiques (gares...) et son articulation multimodale.*
- > *Le repositionnement de la marche et du vélo dans le champ de mobilité quotidienne de proximité et de la mobilité de loisirs, et de leur lien avec les autres modes de déplacement.*
- >

7 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

7.1 Topographie, géologie, paysage

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne se caractérise par la présence d'un patrimoine bâti et paysager remarquable : paysages forestiers au nord (forêts denses et clairières de la forêt d'Orléans au nord-est), paysages boisés et sauvages de la Sologne au sud et le Val de Loire en couture entre les trois territoires de SCoT.

Le patrimoine naturel du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en « *paysage culturel vivant* », constitue un cadre exceptionnel qui impose des mesures de protection et de valorisation.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Classement UNESCO Val de Loire. - Etude sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). - Action de pastoralisme pour lutter contre l'enfrichement. - Augmentation des parcelles cultivées. - Apparition de nouveaux boisements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Banalisation du paysage par les extensions urbaines. - Disparition de vues liées à la végétation des berges non maîtrisée. - Berges inaccessibles liées à leur privatisation. - Développement de l'habitat pavillonnaire dans les petites vallées. - Dégradation de certains patrimoines ligériens. - Gestion des espaces « abandonnés » aux déchets. Déprise des terres faute d'entretien. - Fermeture des clairières qui altère les abords des massifs forestiers. - Cours d'eau secondaires en mauvais état. - Zones de forte pression touristique (étang de la Vallée particulièrement fréquenté en été) dans la Forêt d'Orléans. - Fermeture et privatisation des paysages. - Perte de surface de forêts et friches au

dépend des clairières.

- Perte de surfaces agricoles.

Données clés

- Relief composé de bas plateaux recouverts de forêt, de petites collines et de vallées.
- Altitude variant de 100 à 180 m NGF sur les plateaux nord et sud et de 60 à 80 m en bord de Loire.
- Sol composé de sables et d'argiles superposés.
- Nombreux monuments historiques classés et inscrits (châteaux et demeures), ainsi que des vestiges archéologiques (métropoles gallo- romaines).

Enjeux

- > *Préserver les nombreux cônes de vues et de co-visibilités de la Loire et valoriser les berges.*
- > *Eviter la fermeture des clairières, notamment dans les paysages de Sologne.*
- > *Valoriser le potentiel d'attractivité touristique, tout en maîtrisant son impact sur les sites naturels.*
- > *Protéger le patrimoine paysager et valoriser le patrimoine vernaculaire.*
- > *Identifier et rattacher le petit patrimoine vernaculaire aux projets touristiques.*
- > *Maîtriser l'urbanisation qui se développe le long du fleuve.*
- > *Créer des formes urbaines adaptées entre bâti traditionnel et paysage.*
- > *Rendre praticables les bords du fleuve pour les promeneurs.*
- > *Mieux intégrer les équipements de tourisme en lien avec le classement UNESCO.*
- > *Gérer les plantes invasives.*

7.2 Trame verte et bleue : biodiversité

Le territoire recèle d'éléments biologiques diversifiés et de qualité. De nombreux milieux sont identifiés comme « remarquables » et disposent d'une protection ou d'inventaires permettant de conserver les espaces et les espèces qu'ils abritent. Depuis la loi Grenelle, une plus grande importance est donnée à la continuité écologique des milieux, au travers la « Trame Verte et Bleue ». Cette trame permet de lutter contre la perte de la biodiversité liée notamment à l'étalement urbain.

Données clés

- Sites d'intérêt majeur pour le développement d'une flore et d'une faune spécifique : forêt d'Orléans, forêt de Sologne et vallée de la Loire. 5 sites Natura 2000 présents sur le territoire, recouvrant 35 communes sur les 49 constituant le PETR, ainsi que de nombreuses autres zones de protection des milieux naturels.
- 2 Arrêtés de Protection Biotope
- 3 Espaces Naturels Sensibles
- 39 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 II
- 2 ZICO
- 76 060 ha de zones humides
- Fragilisation des milieux naturels avec le développement de l'urbanisation le long des routes venant morceler la forêt de Sologne, ainsi que le long des cours d'eau, particulièrement le long de la Loire.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Vallée de la Loire : un site d'intérêt majeur pour les oiseaux et pour l'expression d'une flore diversifiée et spécifique - Forêt d'Orléans : atout majeur pour le territoire par sa surface et sa richesse faunistique et floristique - Forêt de Sologne présente sur le territoire - Habitats riches et divers - Existence sur le territoire d'une Trame Verte et Bleue 	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibres fragiles des milieux, dépendant de la gestion de l'Homme (agriculture, pisciculture, sylviculture etc ...) et des conditions climatiques - Présence de plantes envahissantes (Jussie) - Urbanisation en parallèle des cours d'eau et particulièrement le long de la Loire - Urbanisation sous forme de chapelet, le long des routes morcelant la Sologne

Enjeux

- > *Préserver les réservoirs et les corridors de biodiversité.*
- > *Maintenir les structures paysagères (bosquet, ripisylves, vergers, haies, prairies...).*
- > *Préserver au maximum les habitats naturels de l'urbanisation et de la qualité environnementale.*
- > *Intégrer les zones humides et les mares dans le SCoT en tant que zone de protection forte.*
- > *Gérer la prolifération des espèces envahissantes.*
- > *Concilier enjeux de protection de la biodiversité et enjeux de développement du territoire.*

7.3 Environnement : qualité de l'air, pollutions, nuisances

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la limitation des impacts sur l'environnement et la santé humaine constitue un enjeu de taille. Cela passe par la maîtrise de la qualité de l'air, des pollutions, des nuisances sonores et le développement des énergies renouvelables.

L'industrie et le transport routier : deux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a émis 560 000 tonnes équivalent Co₂ de gaz à effet de serre (GES) en 2016, soit 6,7 tonnes eq. Co₂ / habitant.

Les émissions moyennes sont légèrement inférieures à la moyenne régionale (7,6) et à la moyenne nationale (7,2).

Les secteurs de l'industrie et du transport routier sont les plus émetteurs de GES sur le territoire. Toutefois, on note une disparité entre les 3 communautés de communes : alors que le secteur le plus émetteur est le transport pour la CC de la Forêt et la CC des Loges, l'industrie représente 50 % des émissions de GES pour le Val de Sully.

Des émissions de GES compensées par une bonne séquestration carbone

Grâce à sa large couverture forestière, le territoire a de bons résultats en termes de séquestration carbone. A l'échelle du PETR, la séquestration annuelle de Co₂ s'élève à 313 500 tonnes équivalent Co₂ soit 56 % des émissions de GES du territoire (contre 15 % au niveau national).

Une qualité de l'air à surveiller

La qualité de l'air du territoire est à surveiller, notamment en ce qui concerne les particules fines (issues par exemple du résidentiel et des procédés industriels). La concentration à l'ozone dépassent parfois les seuils de l'OMS. Il n'y pas de grande disparité entre les différentes communes du territoire.

Un territoire vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique

Quel climat pour le PETR à horizon 2070 ?



Données clés

- Deux communes faisant partie des zones sensibles vis-à-vis de la qualité de l'air : Donnery et Saint-Denis-de-l'Hôtel.
- Épisodes de pollution en PM10 observés.
- Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a émis 560 000 tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre (GES) en 2016, soit 6,7 tonnes éq. CO₂ / habitant.
- 71% des émissions de GES dues à la consommation d'énergies fossiles
- Emissions en gaz à effet de serre liées au transport routier sur les Communautés de Communes de la Forêt et des Loges et liées à l'industrie sur la CC du Val de Sully.
- Nuisances acoustiques liées à l'Aéroport Orléans Loire Valley.
- 24 communes impactées par le bruit généré par les infrastructures de transport terrestre (RD 2020 et voie ferrée Paris-Orléans).
- Principaux postes de consommation énergétique sur le territoire : transports routiers (42,8%), résidentiel (28,2%), industriel (15,3%) et agricole (3,9%)
- Au total, 12,5 millions de tonnes de carbone sont stockées sur le territoire. Cela représente l'équivalent de 45,7 millions de tonnes de CO₂. La préservation des sols et de la biomasse permet de ne pas rejeter ce carbone dans l'atmosphère
- Potentiel énergétique de la filière bois. Une installation de biomasse est recensée sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (chaufferie bois à St-Denis-de-l'Hôtel). Le solaire et la géothermie sont deux sources d'énergie renouvelables pouvant également être étudiées.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2016 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM10 et O₃ (ozone) - Des émissions par habitant en diminution - Une absorption de CO₂ par les forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Un fort impact de l'artificialisation des sols - Une qualité de l'air moyenne sur le territoire - 2 communes sensibles à la qualité de l'air - Nuisances acoustiques liées à l'aéroport d'Orléans Loire Valley

Enjeux

- > Diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires.
- > Réduire les émissions d'oxydes d'azote et des particules PM10.
- > Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores, en limitant le plus possible le nombre de personnes

exposées à des dépassements de seuils réglementaires.

- > Réduire les niveaux de bruit dans les zones urbaines en limitant le trafic, les vitesses de circulation et en développant des zones de circulation apaisées.
- > Utiliser les énergies renouvelables et les modes de transports alternatifs pour permettre de lutter contre le réchauffement climatique et limiter les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère.
- > Conserver la dynamique de développement des énergies renouvelables.

7.4 Eaux

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne présente un réseau hydrographique très développé, qui se compose de cours d'eau et de nombreux plans d'eau. La production d'eau potable s'effectue à partir de la Nappe de Beauce. Son eau est de bonne qualité du fait de la protection de la nappe par un sol sableux et argileux.

Données clés

- Canal d'Orléans : met en relation la Loire et le Canal du Loing. Il passe au nord du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.
- Important chevelu hydrographique impliquant une richesse de la biodiversité, une variété des paysages et des supports pour les activités de loisirs.
- 12 communes sur 49 sont classées en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.
- Mauvaise qualité des cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Bonnée et de ses affluents.
- Mauvais état chimique des masses d'eau souterraines soumises à d'importantes pressions d'origine agricole liées aux pesticides.
- Toutes les communes classées en zone sensible à l'eutrophisation (49 communes).
- 26 stations d'épuration traitent un peu plus de 3 millions de m³ d'eau annuellement.
- Deux zones de baignade surveillées de qualité « excellente ».

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Important chevelu hydrographique impliquant une richesse de la biodiversité, une variété des paysages et un support pour les activités de loisirs.- Bonne qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise qualité des cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Bonnée et de ses affluents.- Mauvais état chimique des masses d'eau souterraines soumises à d'importantes pressions d'origine agricole liées aux pesticides.- 35 communes classées en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (sur 49 communes).- Toutes les communes classées en zone sensible à l'eutrophisation- Pression sur les prélèvements d'eau liés à l'industrie et à l'irrigation

Enjeux

- > Limiter les rejets directs ou indirects des produits polluants dans les milieux (nitrates, phosphore, pesticides...).
- > Limiter la pression sur les prélèvements des eaux liées à l'industrie et à l'irrigation.
- > Limiter le risque inondation lié au gonflement des cours d'eau et à la saturation des réseaux d'eaux pluviales.
- > Recourir aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues paysagères, fossés drainant, chaussée réservoir).
- > Maintenir la qualité et la quantité des eaux destinées à la consommation humaine.

7.5 Risques

Le territoire est concerné par plusieurs risques naturels ou technologiques.

Risques naturels

- Risque d'inondation : le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne est concerné par le PPRI de la Loire Val Amont et le PPRI de Loire Val de Sully.
- Risque de feux de forêts estivaux
- Risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des argiles : essentiellement faible à moyen au sud de la Loire, cet aléa varie de moyen à fort sur les territoires du nord de la Loire. 24 communes ont bénéficié d'un arrêté de catastrophe naturelle lié au retrait-gonflement des argiles.
- Risque de mouvements de terrains lié aux cavités souterraines : ces dernières sont principalement identifiées au nord-ouest du Pays.

Risques technologiques

- Installations SEVESO : aucune installation classée SEVESO recensée sur le territoire du PETR.
- Transport de Marchandises Dangereuses : 21 communes traversées ou impactées par la présence de plusieurs ouvrages de transport de gaz naturel Haute Pression. 10 communes concernées par la présence d'un poste de gaz sur leur territoire.
- Risque nucléaire : une centrale nucléaire implantée à Dampierre-en-Burly. La commune de Lion-en-Sullias se trouve pour partie à l'intérieur du rayon de 2 km autour de la centrale. Trois autres communes sont situées dans le périmètre de 5 à 10 km.

Sites et sols pollués

- 207 sites BASIAS sont recensés sur le territoire du PETR.
- 11 sites BASOL sont recensés sur le territoire du PETR.
- 52 ICPE soumises à autorisation recensés sur le territoire du PETR

Données clés

- Territoire fortement concerné par le risque inondation (crues).
- Aléa de retrait-gonflement des argiles faible autour de la Loire, mais plus présent au nord du PETR.
- Nombreuses cavités souterraines recensées au nord-ouest du territoire.
- Présence de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly.
- Nombreux sites industriels susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances.
- 21 communes traversées par des ouvrages de canalisation de gaz naturel haute pression.
- 10 communes concernées par le projet de pipeline Orléans-Bourges
- 17 communes concernées par le risque de transport de matière dangereuse.
- RD 13,14, 19,61 et 952 concernées par le transport de déchets nucléaires.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Aléa faible pour le risque de remontée de nappes phréatiques. - Zone de sismicité très faible. Absence de risque TMD liés aux voies ferroviaires - Documents de prévention et de protection (DICRIM, PPRT) élaborés et approuvés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire fortement concerné par le risque inondation par débordement de rivière (crue). - Aléa fort au nord du territoire pour le risque lié au retrait-gonflement des argiles. - Nombreuses cavités souterraines recensées dans toutes les collectivités du territoire du PETR, en majorité au nord-ouest du territoire. - Risque nucléaire du fait de la présence de

	<p>la centrale nucléaire à Dampierre-en-Burly.</p> <p>- Nombreux sites BASIAS (207), BASOL (11) et ICPE (52)</p>
--	--

Enjeux

- > Prendre en compte les différentes zones d'aléa naturel pour l'urbanisation future du territoire.
- > Prendre en compte les distances de sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses pour tout projet d'aménagement, immeubles de grande hauteur ou Etablissement Recevant du Public (ERP).
- > Limiter le risque de nuisance et de pollution liés aux sites industriels et à la centrale nucléaire.

7.6 Déchets et Economie Circulaire

La collecte des OMR22, la collecte sélective et la déchèterie ont été confiée à trois structures intercommunales réparties sur le territoire du PETR : SITOMAP de Pithiviers, SIRTOM de la Région d'Artenay (SIRTOMRA) et SÍCTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire.

Sur l'ensemble du territoire, les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés sont globalement sous-utilisées, avec un tonnage réceptionné inférieur à la capacité de l'installation.

Une expérimentation en Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est actuellement en cours sur un site pilote à Neuville.aux Bois.

Indicateurs

- Au total environ 67 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2012 sur le territoire d'étude, soit en porte-à-porte, soit via des dispositifs d'apport volontaire (bornes d'apport volontaire ou déchèteries).
- 10 déchèteries sont recensées sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Elles sont implantées sur les communes de Bray-Saint-Aignan, Cerdon Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Loury, Neuville-aux-Bois, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Tigy et Vitry-aux-Loges.

Enjeux

- > Développer le tri à la source des biodéchets
- > Développer tous les recyclages matières

8 ENERGIE

8.1 Consommation d'énergie

Un territoire très consommateur en énergie

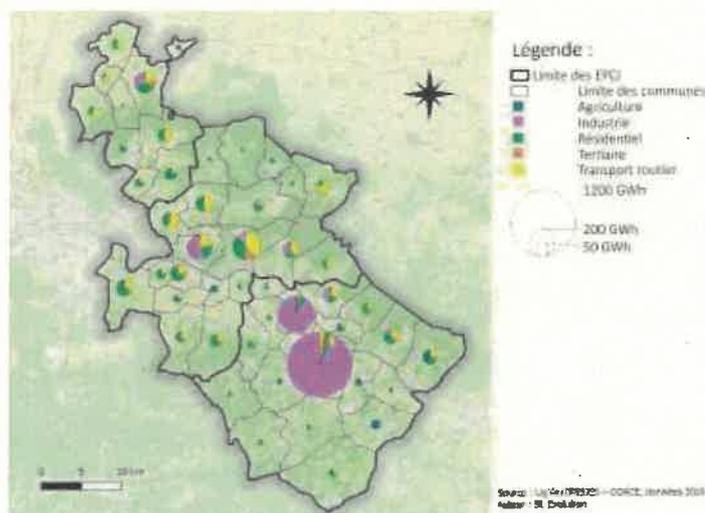
Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a consommé, en 2016, 3 356 GWh, soit 40 MWh/habitant (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de 12 litres de pétrole consommés par habitant chaque jour).

La consommation totale d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale (27,5 MWh/habitant) et nationale (28 MWh/habitant). La moyenne du PETR est particulièrement élevée du fait de la présence de grosses industries sur certaines communes.

Les communes où les consommations d'énergie par habitant sont les plus élevées sont Sully-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel et Neuville-aux-Bois principalement du fait de la part élevée de l'industrie dans ces communes, mais également le transport pour Châteauneuf.

Les communes au Sud de la CC Val de Sully et au Nord de la CC des Loges ont peu d'habitants et donc une consommation d'énergie plus faible.

L'influence de la route départementale D 2060 est visible pour toutes les communes situées au Nord de la Loire



Données clés

- 50% de l'énergie consommée par l'industrie, 26% par le bâtiment et 18% par le transport
- Un territoire qui consomme 65% d'énergie fossile
- 238 millions d'euros dépensés dans l'énergie sur le territoire
- 6% de la dépense énergétique reste sur le territoire
- 356 GWh consommés en 2016 soit 40 MWh/habitant

Indicateurs

8.2 Energies renouvelables

...mais un fort potentiel de production d'énergies renouvelables

Le territoire produit 460 GWh d'énergie primaire issue de sources renouvelables, soit 15 % de l'énergie qu'il consomme.

Données clés

- 460,3 GWh produits sur le territoire soit 14% de l'énergie consommée

	Production 2016 (MWh)
Biométhane	0
Biomasse électrique	0
Eolien	0
Hydraulique	0
Photovoltaïque	2 400
Production électrique totale	2 400 MWh
Géothermie	7 400
Biomasse thermique	450 000
Solaire thermique	600
Production thermique totale	458 000 MWh
Production totale d'EnR	460 300 MWh

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : 560 000 tonnes équivalent CO² - 6,7 tonnes éq. CO²/ habitant (2016)
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) : 3 356 GWh - 40 MWh / habitant (2016)
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : 460,3 GWh produits sur le territoire soit 14% de l'énergie consommée

Combustion de biomasse : Le bois-énergie est l'énergie renouvelable principale du territoire avec 98 % de la production d'EnR.

La production de bois-énergie sur le territoire s'est élevée en 2016 à 450 GWh. Elle est relativement stable en fonction des années, mais dépend surtout de la douceur de l'hiver (un hiver doux entraîne des besoins en chauffage moins importants, ce qui diminue de fait la production de bois-énergie).

Dans le Loiret, la forêt représente 184 000 ha ; son accroissement naturel représente 1,2 millions de m³. Ce chiffre doit être mis en perspective avec les 584 000 m³ de bois récoltés par an dont 50% pour le bois de chauffage, 25% pour le bois d'industrie et 25% pour le bois d'œuvre.

Une grande partie du bois d'industrie part chez SwissKrono, l'une des plus grosses usines de fabrication de panneaux en France, avec plus d'un million de tonnes de bois utilisées chaque année.

Le territoire est composé à plus de 50% de forêts. C'est l'un des grands atouts du territoire.

Un Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques (COT ENR des Territoires ruraux de l'Orléanais) a été mis en place sur le territoire, pour favoriser l'émergence de filières d'énergies renouvelables thermiques dont le bois-énergie fait partie.

Pompes à chaleur (PAC) : 1,6% de l'énergie renouvelable produite par des pompes à chaleur

L'évolution de la production de chaleur issue de la géothermie sur le PETR FOLS croît entre 2011 et 2016, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs du SRCAE.

Le potentiel est fort (ou moyen) sur l'ensemble du territoire, ce qui signifie que l'ensemble des besoins en chaleur des bâtiments pourrait être théoriquement produit par des installations de géothermie.

Un conseiller en énergie partagée est d'ailleurs présent sur le territoire pour accompagner les collectivités à porter des projets de géothermie.

Production photovoltaïque : Un développement progressif, un potentiel important

En 2016, ce sont presque 2,5 GWh qui ont été produits sur le territoire.

En prenant en compte la surface des toitures (habitations mais aussi toitures agricoles pour l'élevage) ainsi que des hypothèses réalistes, le potentiel de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est estimé à environ 45 GWh, dont 39 GWh sur les toitures résidentielles (répartis sur tout le territoire en fonction des zones d'habitat) et 6 GWh sur les bâtiments d'élevage (notamment à Villemurlin, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Chateaufort-sur-Loire, Bouzy-la-Forêt, Surry-aux-bois Cerdon ou encore Sully-sur-Loire).

Le potentiel est loin d'être atteint en 2016, ce qui laisse une marge de progression assez forte.

Concernant des centrales de production solaire au sol, elles sont possibles sur d'anciennes friches industrielles par exemple.

Les panneaux photovoltaïques au sol ne doivent pas aller à l'encontre de la préservation de sites agricoles et naturels. Il s'agit plutôt de valoriser du foncier détérioré ou inutilisé : sols non exploitables, les anciennes friches ou les anciennes carrières.

Solaire thermique : Un gisement important sur les toitures des maisons

Le solaire thermique représente une production de 0,62 GWh en 2016, ce qui est faible même si en progression depuis 2011.

Sur le territoire, si 50% des maisons et 75% des logements collectifs étaient couverts de panneaux solaires thermiques à hauteur de 4 m²/maison et 1,2 m²/appartement, le territoire pourrait produire 40 GWh/an de chaleur. Les panneaux solaires thermiques sont surtout utilisés pour l'eau chaude sanitaire.

Ces surfaces sont suffisantes compte tenu que les panneaux servent essentiellement à couvrir les besoins en eau chaude sanitaire : avec cette production de 40 GWh/an on pourrait atteindre un bon pourcentage de la consommation d'énergie actuelle dédiée à l'eau chaude sanitaire.

Méthanisation et déchets : Un potentiel intéressant à étudier localement avec les agriculteurs

En 2016, il n'y avait aucun méthaniseur sur le territoire. Depuis, plusieurs projets ont été réfléchis et actuellement 2 projets de méthaniseur en injection sont en réflexion.

Un fort potentiel de méthanisation existe sur le territoire, avec environ 323 GWh de production annuelle. Ce sont principalement les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui représentent la plus grande partie du potentiel, suivi des résidus de cultures, des résidus d'industries agroalimentaires puis des déjections d'élevage.

Par ailleurs, la méthanisation des boues de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) peut être envisageable. Cependant, ces stations étant toutes de taille inférieure à 30 000 EH (« seuil de rentabilité » selon l'ADEME), le potentiel de boues de STEU peut faire l'objet d'une codigestion dans une unité de méthanisation territoriale située à proximité.

De plus, les STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) de taille inférieure à 5 000 EH possèdent généralement des équipements rustiques (type lits plantés de roseaux, lagunage) et ne permettant pas le prélèvement aisé et régulier des boues pour la méthanisation.

Biocarburant : Une possibilité de valoriser des résidus de culture ou de développer de nouvelles ressources

En prenant en compte uniquement les résidus de culture (pailles de maïs, colza et tournesol), le potentiel de production estimé du territoire s'élève à 4,3 GWh.

Cependant, si le territoire souhaite développer la valorisation énergétique issue de biomasse, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peuvent être envisagées. Le potentiel énergétique des CIVE peut entrer en concurrence avec le potentiel de stockage de carbone des cultures intermédiaires classiques (enfouies sur place) et des cultures intermédiaires pièges à nitrate – CIPAN.

Par ailleurs, les matières premières (résidus de culture) utilisés dans cette estimation sont en concurrence avec celles pour la méthanisation. Il faudra au préalable choisir la trajectoire du territoire en matière de valorisation des déchets de l'agriculture.

D'autres matières premières peuvent être utilisées pour les biocarburants : huiles végétales, huiles de frites et graisses animales (biodiesel), bois et résidus de l'industrie forestière (bioéthanol).

Éolien : Quelques zones favorables au développement éolien au Nord du territoire

Sur le territoire, quelques zones sont propices au développement du territoire selon le schéma régional éolien. Elles se situent sur la CC de la Forêt, où le parc éolien des Breuils va prochainement accueillir 4 éoliennes sur la commune d'Aschères-le-Marché.

Sur la commune voisine Neuville-aux-Bois, un projet de ferme éolienne existe depuis quelques années avec 5 éoliennes.

Enfin, 4 éoliennes sont prévues à cheval entre Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois, aux Champarts.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Filière bois-énergie considérée dans différents projets - Potentiel géothermie moyen et fort - Gisement solaire fort sur la moitié du territoire (partie sud). - Le développement de l'éolien doit privilégier la densification des projets - Importante production d'énergie photovoltaïque - Plan Climat Air Energie Climat fin de l'élaboration en décembre 2021 - Existence d'un Contrat d'Objectif territorial sur les Energies Renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'installation de géothermie recensée

Enjeux

- > *Utiliser les énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, en limitant les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère*
- > *Explorer les filières porteuses dans le domaine de l'économie « verte » afin de réduire les émissions GES et lutter contre le réchauffement climatique*
- > *Anticiper les évolutions du climat à venir afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles et d'encourager la transition énergétique en :*
 - *Soutenant le mix énergétique notamment en développant les constructions bioclimatiques*
 - *Poursuivant la réhabilitation du parc de logements anciens*
 - *Préservant les « puits de carbone » ou en compensant leur disparition*
- > *Développer des solutions alternatives visant à réduire les émissions de GES liées aux transports routiers ferroutage, covoiturage, etc...)*

8.3 Efficacité énergétique des bâtiments

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la dépendance aux énergies fossiles. - Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre et amélioration de la qualité de l'air. - Existence d'un service d'un Conseil en Energie Partagé permettra d'optimiser le suivi de cette prestation 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu

Enjeux

- > *Diminuer de 40% les émissions de GES des bâtiments et leur consommation énergétique (objectif PCER)*
- > *Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités et des associations*
- > *Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie*
- > *Améliorer les performances thermiques du parc de logements*
- > *Développer la réhabilitation énergétique du parc ancien*

Le service d'un Conseil en Energie Partagé permettra d'optimiser le suivi de cette prestation



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Loiret
votre Département.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE

ANNEXE 2 *sur 5*

STRATEGIE - PROJET DE TERRITOIRE

La stratégie se décline en cinq grands axes mettant l'individu au centre de son territoire :

- Axe 1 – Relier son territoire**
- Axe 2 - Découvrir son territoire**
- Axe 3 - Développer son territoire**
- Axe 4 - Vivre son territoire**
- Axe 5 - Parcourir son territoire**

AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Valoriser la connexion avec Orléans Métropole et l'Île-de-France

- ↳ Tirer parti de grandes infrastructures de transport pour renforcer les liens avec le « grandterritoire »
- ↳ Mettre en avant la grande diversité patrimoniale du territoire au service d'un projet de valorisation touristique

Proche de la Métropole Orléanaise et connecté à l'Île de France, le PETR Forêt d'Orléans-Loire- Sologne dispose d'atouts lui permettant de se développer de manière efficace depuis une dizaine d'années et de se positionner comme un territoire dynamique et attractif.

Objectif 2 - Maîtriser l'interface avec Orléans Métropole et limiter la dépendance au pôle métropolitain par une offre urbaine renforcée sur le PETR

Du fait de leur position limitrophe, la Métropole d'Orléans et le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne ont naturellement des enjeux communs à structurer et à développer pour l'avenir tout en conservant une autonomie fonctionnelle et territoriale.

- ↳ Faciliter les échanges avec Orléans Métropole et renforcer l'offre de mobilité localement (sur le PETR)
- ↳ Rééquilibrer le développement par une offre urbaine renforcée sur le PETR et complémentaire à l'offre métropolitaine

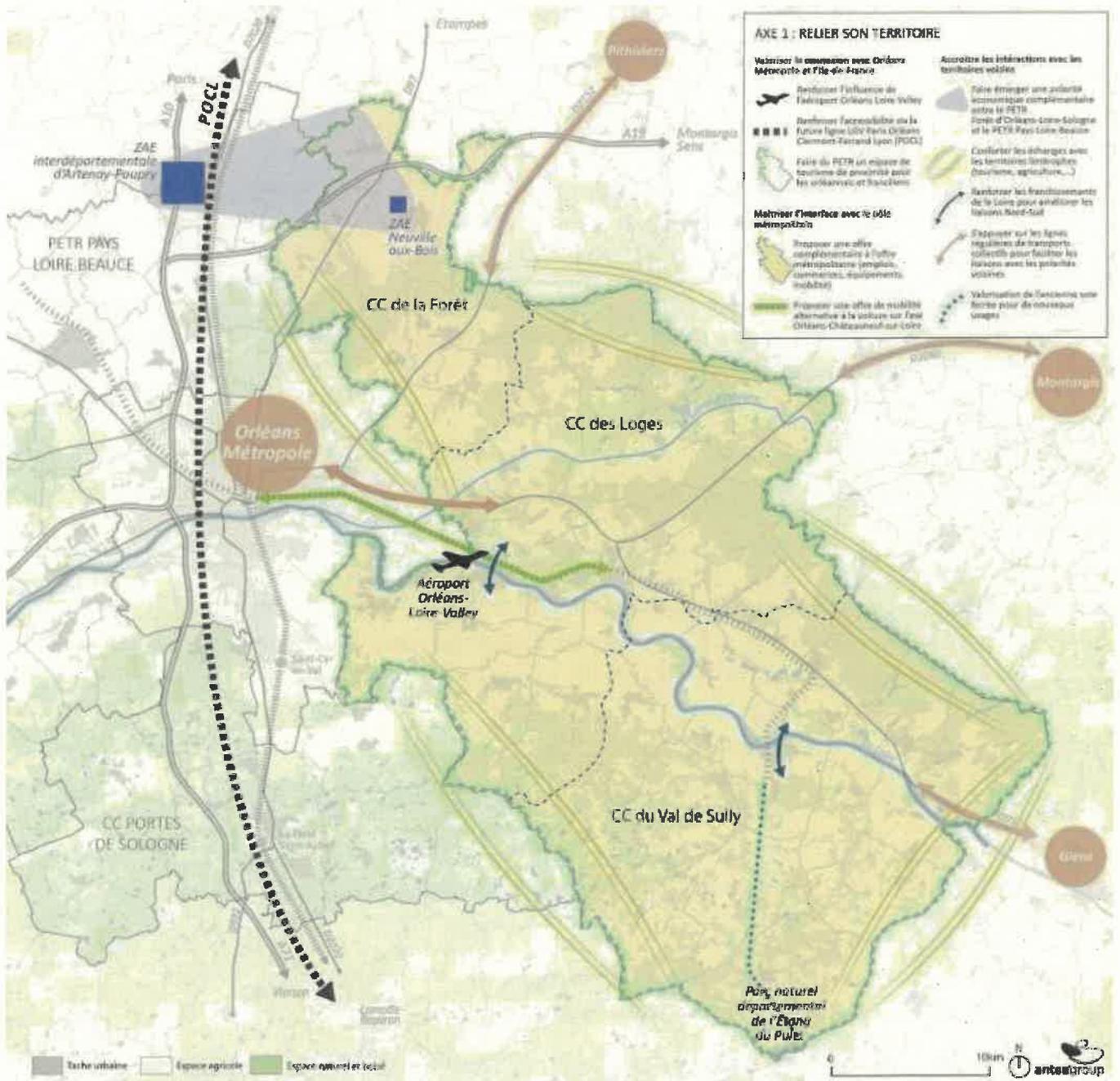
Objectif 3 - Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins

Le positionnement du territoire induit de fortes connexions avec les territoires voisins. Les déplacements et les trafics de transit sont nombreux. Il convient de structurer ces liaisons et échanges pour une meilleure organisation territoriale.

- ↳ Sur le plan du développement économique et de la promotion des territoires
- ↳ Sur le plan des mobilités et de l'amélioration des conditions de circulation

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
A1 : Développement économique
A5 : Tourisme
A6 : Agriculture et transition agroécologique
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C8 : Mobilité durable
AXE D : TRANSVERSAL
D1 : Ingénierie - animation territoriale
D2 : coopération territoriale

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE



AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - S'appuyer sur les voies vertes et voies d'eau, supports d'identité touristique

Ces voies d'eau sont des atouts pour le développement des bourgs. Ce sont des sites exceptionnels pour leur richesse biologique (diversité floristique et faunistique, migration des poissons et des oiseaux), historique et culturelle. Ils sont vecteurs d'un cadre de vie agréable et permettent une multitude d'activités (tourisme, sport, loisirs...)

- ↪ Affirmer le potentiel touristique existant, sa diversité (des identités paysagères) et l'enrichir
- ↪ Tisser des connexions avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, et permettre son rayonnement :
- ↪ Développer les usages en relation avec la Loire :
- ↪ Animer le Canal d'Orléans :
- ↪ Parcourir la Forêt et la Sologne
- ↪ Adopter une meilleure gouvernance, organiser les instances de tourisme

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A5 : Tourisme

Objectif 2 - Conforter l'offre touristique et valoriser les patrimoines locaux (naturels et bâtis)

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne détient plusieurs ensembles paysagers sur son territoire : la Loire et son val, les forêts d'Orléans et Sologne, le Canal d'Orléans et la Petite Beauce. Cette richesse paysagère offre un patrimoine considérable qu'il convient de valoriser.

- ↪ Capturer et maintenir la clientèle touristique
- ↪ Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine historique remarquable du territoire
- ↪ Intégrer les équipements de sport et de loisirs dans l'offre touristique

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A5 : Tourisme

Objectif 3 - Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB)

Le SCoT est un réel outil d'aménagement du territoire qui inclut une stratégie de préservation de la biodiversité où il s'agit de construire une véritable armature écologique qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain.

- ↪ Préserver les continuités écologiques identifiées dans le SRCE

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C5 : Biodiversité et paysages

Objectif 4 - Valoriser l'axe ligérien et préserver la valeur patrimoniale de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO)

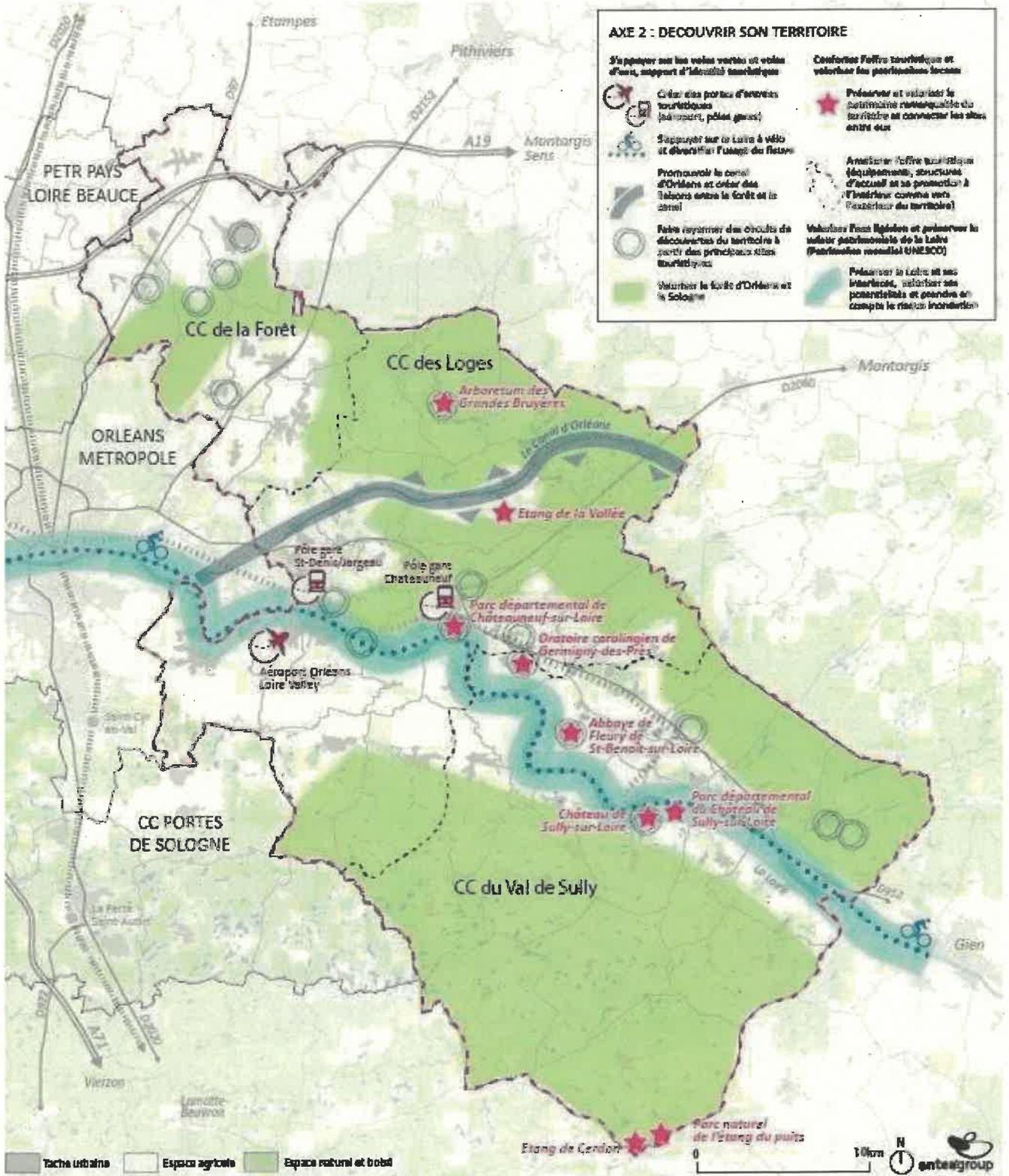
L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel implique la mise en œuvre d'une protection et d'une valorisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Il convient de développer une approche qualitative du paysage qui permettra de mettre en valeur à la fois la trame paysagère et patrimoniale de la Loire mais aussi ses vues et co-visibilités.

- ↳ Préserver la Loire et ses interfaces
- ↳ Requalifier les axes structurants du Val de Loire
- ↳ Valoriser les potentialités de la Loire

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE
A1 : Développement économique
A5 : Tourisme
A6 : Agriculture et transition agroécologique
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
B1 : Santé et services à la population
B2 : Cohésion des territoires
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats
B6 : Sport
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement
C5 : Biodiversité et paysages
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques
C7 : Prévention des risques
C8 : Mobilité durable



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE



AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Conforter la vocation agricole du territoire et développer sa proximité

Les espaces agricoles présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique et productif, paysager, écologique, culturel et identitaire).

- ↳ Conserver de bonnes conditions de fonctionnement de l'agriculture
- ↳ Maintenir des activités agricoles dynamiques, diversifiées et de proximité
- ↳ Conforter une agriculture raisonnée

AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A6 : Agriculture et transition agroécologique.

Objectif 2 - Porter l'ambition d'un territoire à énergie positive

- ↳ Construire un territoire qui diversifie sa production d'énergie et améliorer l'autonomie énergétique du PETR
- ↳ Améliorer l'autonomie énergétique du PETR et adapter le territoire aux changements climatiques

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C1 : Efficacité énergétique des bâtiments

C2 : Energies renouvelables

Objectif 3 – Organiser et valoriser l'armature économique du territoire

- ↳ Favoriser la création d'emplois de façon à élever le ratio emplois / actifs.
- ↳ Mettre en œuvre une stratégie de développement
- ↳ Diversifier l'offre pour l'accueil d'entreprises
- ↳ Assurer une bonne desserte en très haut débit sur les sites d'activités, et renforcer l'offre aux habitants
- ↳ Permettre la diversité des activités
- ↳ Conforter et organiser l'offre commerciale sur le territoire

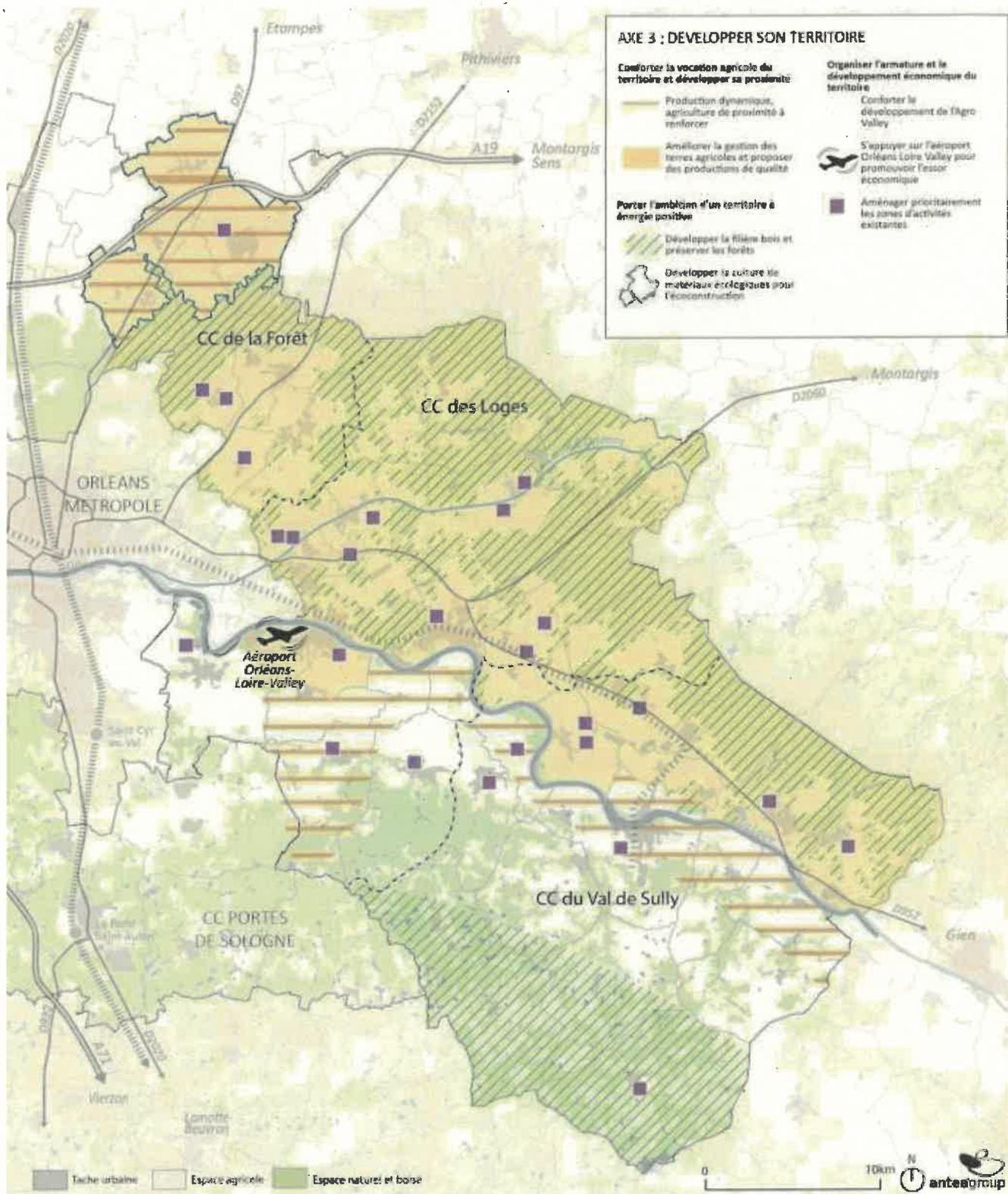
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

A1 : Développement économique

A2 : Emploi – formation - Insertion

A4 : Transition et inclusion numérique

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 3 : DÉVELOPPER SON TERRITOIRE



AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Développer le territoire en prenant appui sur ses pôles

Une armature territoriale sert de support aux futures programmations résidentielle et économique, tout en conservant un aménagement équilibré du territoire.

- ↪ Conforter les complémentarités entre pôles et avec les autres communes du PETR
- ↪ S'ancrer sur les bassins de vie et les dynamiser
- ↪ Programmer un développement tenant compte du rôle des polarités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

B2 : Cohésion des territoires

Objectif 2 - Poursuivre l'accueil de populations nouvelles

- ↪ Maîtriser le développement démographique
- ↪ Dynamiser le territoire pour maintenir la population en place et attirer de nouveaux arrivants
- ↪ Adapter l'offre au vieillissement de la population

Objectif 3 - Répondre aux besoins en matière d'habitat (logements, équipements)

- ↪ Accompagner l'accueil de populations nouvelles par une offre de logements adaptée
- ↪ Dynamiser le territoire pour maintenir la population en place et attirer de nouveaux arrivants
- ↪ Renforcer le niveau d'équipements et de services

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

B1 : Santé et services à la population

B5 : Culture

B6 : Sport

Objectif 4 - Concevoir un développement résidentiel économe en espace

La stratégie collective d'économie foncière va avoir un impact sur la manière de produire les nouveaux logements. Pour cela, elle met l'accent sur le potentiel d'urbanisation des « dents creuses » ou encore sur la densité urbaine des nouvelles opérations.

- ↪ Donner la priorité à l'optimisation des enveloppes urbaines existantes
- ↪ Limiter les extensions urbaines et l'artificialisation des terres
- ↪ Travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espaces
- ↪ Réinvestir le parc vacant et travailler sur sa réhabilitation

AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C9 : Urbanisme durable

Objectif 5 - Prendre en compte les risques

Les nombreuses catastrophes naturelles et technologiques qui sont survenues en France (et dont le nombre tend à augmenter), rendent essentielle la prise en compte des risques dans la planification urbaine. Ceci se pose avec d'autant plus d'acuité avec le réchauffement climatique. En premier lieu, la réflexion stratégique permet de fixer une série d'objectifs de prévention et de précaution dans le respect des principes des Plans de Prévention des Risques (PPR) lorsqu'ils existent ou en fonction de la connaissance des risques avérés sur le territoire.

- ↳ Prévenir les risques dans les choix d'aménagement
- ↳ Lutter contre les nuisances

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C7 : Prévention des risques

Objectif 6 - Préserver les ressources en eau

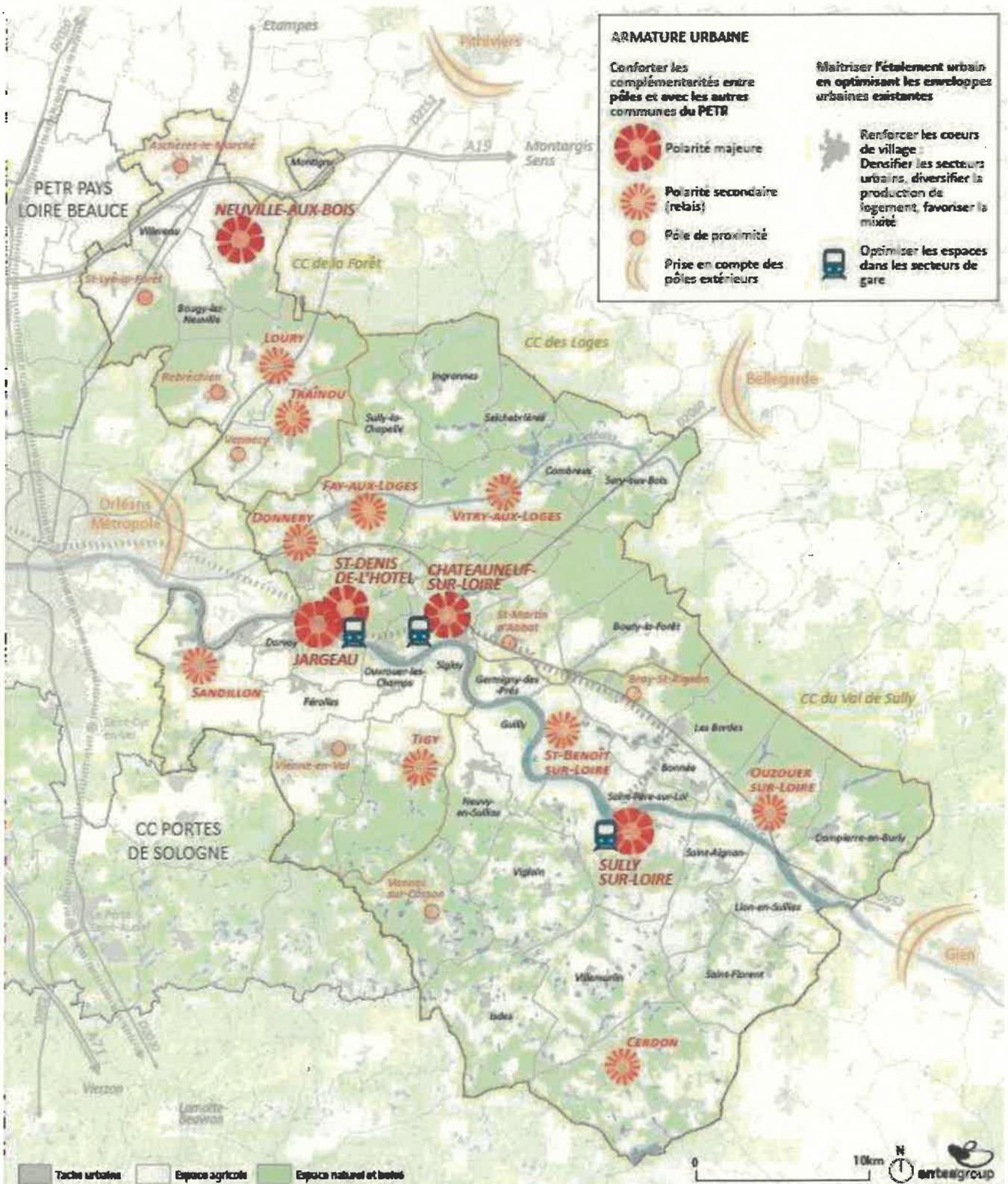
La stratégie territoriale inclut la qualité de l'environnement et la santé humaine. Ainsi, elle intègre également des objectifs de préservation de la qualité de l'environnement.

- ↳ Améliorer la protection de la ressource en eau

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE



AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Diversifier l'offre de mobilité

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'inscrit dans une stratégie de mobilité à diverses échelles liée à son positionnement territorial. Principalement centré sur l'utilisation de la voiture individuelle, le territoire souhaite faciliter les déplacements pour Tous en développant une offre de mobilité adaptée aux spécificités locales et à toute la population.

- ↳ Renforcer l'offre en transports collectifs
- ↳ Améliorer la desserte routière

Objectif 2 - Développer une mobilité de proximité

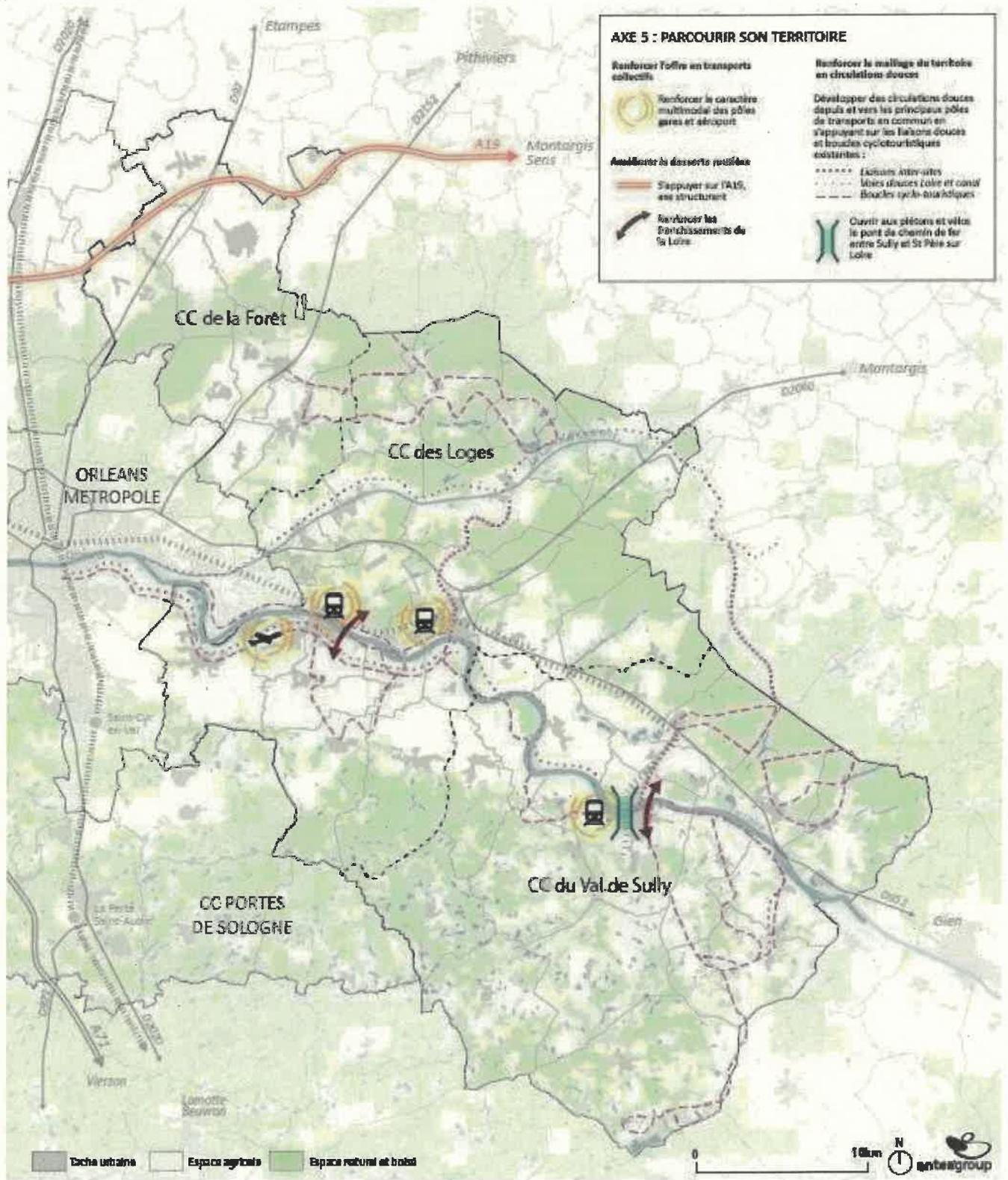
- ↳ Renforcer le maillage du territoire en circulations douces (pédestre, vélo)

AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

C8 : Mobilité durable



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE



« Fil rouge » de la stratégie

Au regard de la stratégie, des projets proposés et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le projet de territoire du CRTE s'articule autour de six grandes orientations :

- **MAINTENIR LA POPULATION ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ARRIVANTS**
Santé, services à la population, sport, culture
- **SE DONNER DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Economie (de proximité, circulaire), tourisme, agriculture, numérique
- **PROPOSER UNE MOBILITÉ DE PROXIMITE**
Pistes cyclable, covoiturage, bornes électriques
- **DEVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**
Ressources en eau, énergies renouvelables, efficacité énergétique, risques
- **MAINTENIR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ**
Biodiversité, paysage, urbanisme durable
- **MAITRISER L'URBANISME POUR DES ESPACES ATTRACTIFS**
Espaces publics, rénovation urbaine

CRTE PETR FOLS – Annexe 3sur5 – Tableau des projets recensés

Axe	Thématique 1	Thématique 2	CC	Maire d'ouvrage	Projet	Coût	Subvention sollicitée Etat	Calendrier	Priorité du projet	Observations
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie d'Asnières-le-Marché	Rehabilitation de salles associatives et stockage de matériel associatif	270 000,00 €	108 000,00 €	2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCF	Mairie d'Asnières-le-Marché	Rehabilitation salle de réunion Fleurie	127 906,00 €	47 823,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	B2 : Cohésion des territoires	CCF	Mairie d'Asnières-le-Marché	Aménagement et restructuration des places du centre bourg	750 000,00 €	150 000,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCF	Mairie d'Asnières-le-Marché	Aménagement ateliers municipaux dans ancien corps de ferme	140 000,00 €	56 000,00 €	2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCVS	Mairie de Bonnée	Modernisation éclairage public	70 000,00 €		2025-2026	Secondaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable		CCVS	Mairie de Bonnée	Création d'une piste piétonne avec éclairage solaire	114 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C5 : biodiversité et paysage	CCVS	Mairie de Bonnée	Aménagement du centre bourg			2024 - 2022	Plan de relance	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C2 : Energies renouvelables	CCL	Mairie de Bouzy-la-Forêt	Construction de 2 classes et d'un réfectoire	1 000 000,00 €	500 000,00 €	2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCVS	Mairie de Bray-Saint-Alignan	Modernisation éclairage public	62 221,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCVS	Mairie de Bray-Saint-Alignan	Aménagement entrée de bourg avec parking réalisés	353 500,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCVS	Mairie de Bray-Saint-Alignan	Renovation de l'habitat et redistribution de la voirie	372 630,00 €		2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCVS	Mairie de Bray-Saint-Alignan	Restructuration avec regroupement des écoles et création restaurant scolaire	4 447 400,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	
Axe C	C8 : Mobilité durable	A5 : Tourisme	CCVS	Mairie de Bray-Saint-Alignan	Aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée	200 000,00 €		2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCF	CC de la Forêt	Accessibilité à la halte garderie et au RAMV de Neuville-aux-Bois	20 000,00 €	16 000,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCF	CC de la Forêt	Création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury	1 040 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population		CCF	CC de la Forêt	Extension de l'accueil de loisirs de Saint-Lyé-la-Forêt	200 000,00 €		2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe B	B6 : Sport		CCF	CC de la Forêt	Rénovation du centre de remise en forme d'Aquanova	600 000,00 €	180 000,00 €	2025-2026	Secondaire	
Axe B	B2 : Cohésion des territoires	B1 : Santé et services à la population	CCF	CC de la Forêt	Etude de la création d'une cuisine centrale pour les écoles, centres de loisirs, HG	20 000,00 €	16 000,00 €	2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCF	CC de la Forêt	Traitement des eaux pluviales sur Loury et Villereau	200 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCF	CC de la Forêt	Traitement des eaux pluviales sur Venney et Villereau	468 671,00 €	194 490,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCF	CC de la Forêt	Eranchéité des réseaux d'assainissement	274 810,00 €	54 962,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable		CCF	CC de la Forêt	Etude d'opportunité pour le développement de la mobilité			2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCF	CC de la Forêt	Isolation des bâtiments des accueils de loisirs et végétalisation des espaces extérieurs	40 000,00 €	21 071,00 €	2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable		CCF	CC de la Forêt	Création d'une liaison douce de la ZA vers le centre ville de Neuville-aux-Bois			2023 - 2024	Secondaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCF	CC de la Forêt	Elaboration d'une OPAH	290 000,00 €		2025-2026	Prioritaire	
Axe B	B6 : Sport		CCF	CC de la Forêt	Rénovation de la piste de roller de Loury	200 000,00 €		2023 - 2024	Secondaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCF	CC de la Forêt	Modernisation éclairage public des zones d'activités			2023 - 2024	Secondaire	
Axe A	A1 : Développement économique		CCF	CC de la Forêt	Etude d'un schéma directeur de développement commercial	7 500,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	

Axe B	B2 : Cohésion des territoires	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCF	CC de la Forêt	Acquisition et réaménagement de la perception pour création siège de la CCF	1 000 000,00 €	280 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCF	CC de la Forêt	Travaux liés à l'assainissement collectif			2025-2026	Prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCF	CC de la Forêt	Travaux liés à l'eau potable			2025-2026	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique		CCF	CC de la Forêt	Extension de la ZA à Aachères-sur-Loire	537 661,00 €	100 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique		CCF	CC de la Forêt	Extension de la ZA à Trainou	305 730,00 €	100 000,00 €	2023 - 2024	Très prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique		CCL	CC des Loges	Aménagement d'une salle de réunion/conférence sur le site du siège social de la CCL			2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	C2: Emploi formation Insertion	CCL	CC des Loges	Création d'un hôtel d'entreprises pour accueillir de jeunes start up			2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	C2: Emploi formation Insertion	CCL	CC des Loges	Création d'ateliers d'artisans			2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	CC des Loges	Réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et communautaires			2021-2026	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	CC des Loges	Programme de travaux pluri annuel pour l'isolation des bâtiments communautaires			2021-2026	Prioritaire
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	CC des Loges	Réalisation d'un gymnase à Tigy			2021-2026	Très prioritaire
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	CC des Loges	Réalisation de city-stade en centre bourg pour les communes intéressées			2021-2026	Très prioritaire
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	CC des Loges	Réalisation de parcours de santé pour les communes intéressées			2021-2026	Très prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique		CCL	CC des Loges	Création de la ZAC Marigny			2021-2026	Très prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	CCL	CC des Loges	Constitution d'un patrimoine foncier économique et reconversion des friches éco			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	CCL	CC des Loges	Etudes de faisabilité sur les modalités de reconversion de friches (anciens services techniques de Jargeau, ancien SHPAD à Jargeau)			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	CCL	CC des Loges	Réalisation des travaux de dépollution (anciens services techniques à Jargeau)			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A1 : Développement économique	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	CCL	CC des Loges	Acquisition d'un logiciel pour gérer les réserves de foncier économique			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCL	CC des Loges	Etude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif sur les aspects patrimoniaux, financiers, RH, gouvernance			2021-2024 Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCL	CC des Loges	Etude de faisabilité, travaux nécessaires pour la réutilisation des eaux traitées actuellement et rejetées en Loire via la canalisation gérée par la CCL			2021-2024 Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C8 : Mobilité durable		CCL	CC des Loges	Programme annuel de réalisation de pistes cyclables à vocation de mobilité quotidienne			2021-2026	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCL	CC des Loges	Création d'un multi-accueil à Chateaufort-sur-Loire			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCL	CC des Loges	Aménagement de la halte garderie itinérante à Vitry-aux-Loges			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCL	CC des Loges	Extension de la MSP de Sandillon			2023 - 2024	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCL	CC des Loges	Extension de la MSP de Chateaufort-sur-Loire			2023 - 2024	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	CCL	CC des Loges	Renforcement des pôles secondaires : Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Tigy-Vienne-en-Val			2023 - 2024	Très prioritaire

Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohesion des territoires	CCL	CC des Loges	Acquisition et aménagement d'un bus pour permettre des consultations ou téléconsultations			2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCVS	CC du Val de Sully	Mise en place d'une OPAH	291 000,00 €		2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments C4 : Qualité de l'air, santé et environnement	CCVS	CC du Val de Sully	Réhabilitation d'un muît accueil à Sully-sur-Loire	1 598 000,00 €		2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire	
Axe B	B5 : Culture	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments C4 : Qualité de l'air, santé et environnement	CCVS	CC du Val de Sully	Réhabilitation du cinéma de Sully-sur-Loire	1 700 000,00 €		2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable	A5 : Tourisme	CCVS	CC du Val de Sully	Créations de pistes cyclables : Ouzouer-CPNE, Saint-Père-sur-Loire-Ouzouer, les Bordes-Ouzouer et de signalétique	1 000 000,00 €		2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire	
Axe A	A1 : Développement économique	A2 : emploi-formation-insertion	CCVS	CC du Val de Sully	Aménagement d'un écoparc forestier à Bray-Saint-Aignan			2021 - 2024 Plan de relance	Prioritaire	
Axe C	C2 : Energies renouvelables		CCVS	Mairie de Cerdon	Remplacement chaudière fiul en énergie renouvelable	76 000,00 €	60 800,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Secondaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCVS	Mairie de Cerdon	Requalification du centre bourg	991 330,00 €	386 554,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohesion des territoires C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Rénovation du Centre Marcel Dupuis (centre de loisirs, permanences services sociaux)	330 000,00 €	100 000,00 €	2023 - 2024	Prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population		CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Aquisition et travaux d'un bâtiment pour accueil professionnels de santé	95 000,00 €		2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe A	A1 : Développement économique	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Acquisition et réhabilitation d'un local commercial	190 000,00 €	48 000,00 €	2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme	B 5 : culture	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Installation de bornes interactives touristiques	18 500,00 €	5 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme	B 5 : culture C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Restauration du Chateau	1 775 500,00 €		2025- 2026	Très prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Réhabilitation de la rue du dos Renard avec voie douce et création réseau d'assainissement	811 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Démolition d'un bâtiment à la croix de Pierre et aménagement d'un carrefour protégé	610 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Renovation des menuiseries de l'école maternelle du Morvant	180 000,00 €	63 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	A5 : Tourisme C8 : Mobilité durable	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Réfection des quai de Loire	2 036 495,00 €	180 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C8 : Mobilité durable	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Rénovation place de la nouvelle halle	182 000,00 €	33 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme	B5 : culture	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Réparation et confortement du pont et des murs des douves du château	750 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Réhabilitation rue de la Gêne avec voie douce et construction d'un réseau d'assainissement	1 111 000,00 €	300 000,00 €			
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	A5 : Tourisme	CCL	Mairie de Chateauneuf-sur-Loire	Réhabilitation paysagère et environnementale du site du Mont aux prêtres	50 000,00 €	25 000,00 €	2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCVS	Mairie de Dampierre-en-Burly	Isolation et changement de chauffage des bâtiments publics			2021 - 2022 Plan de relance	Prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population		CCVS	Mairie de Dampierre-en-Burly	Construction d'un pôle santé			2021 - 2022 Plan de relance	Secondaire	
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Danvoy	Création d'aires de jeux	85 600,00 €		2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable	C4 : Qualité de l'air, santé et environnement	CCL	Mairie de Danvoy	A l'école à vélo	24 500,00 €		2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe A	A4 : Transition et inclusion numérique		CCL	Mairie de Danvoy	Refonte serveur informatique de la mairie	18 000,00 €		2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	
Axe A	A4 : Transition et inclusion numérique		CCL	Mairie de Danvoy	Création site web et terminal de paiement	7 600,00 €		2021 - 2022 Plan de relance	Très prioritaire	

Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Danvoy	Création d'un skate parc	12 460,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	Mairie de Donnery	Isolation du groupe scolaire et ses annexes			2021 - 2024	Très prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme	C8 : Mobilité durable	CCL	Mairie de Donnery	Liaison douce du bourg vers la Loire			2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C2 : Energies renouvelables		CCL	Mairie de Donnery	Installation d'une Pompe à chaleur géothermique au groupe scolaire			2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B6 : Sport C2 : Energies renouvelables	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Rénovation du gymnase	1 800 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Sécurisation de la liaison Donnery-Fay-aux-Loges sud			2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Sécurisation de la route de Nassin et les alentours de l'arrêt de bus	710 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Etude et travaux sur les moyens d'accueil des scolaires et périscolaires			2025-2026	Prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Aménagement paysager de l'espace intergénérationnel La Moirerie	118 548,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C5 : Biodiversité et Paysages	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Création d'un city-parc à la Moirerie	170 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Création d'un éco quartier des bourassières			2023 - 2024	Prioritaire	
Axe A	A1 : Développement économique	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Rénovation et modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement	150 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Modernisation de l'éclairage public			2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonders	C5 : Biodiversité et Paysages	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Création d'un parcours de biodiversité près du canal d'Orléans			2023 - 2024	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Acquisition et destruction de la friche industrielle de TORFOU			2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	A5 : Tourisme	CCL	Mairie de Fay-aux-Loges	Isolation des bâtiments des accueils de loisirs et végétalisation des espaces extérieurs	566 000,00 €		2024 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	C2 : Energies renouvelables	CCL	Mairie de Férolles	Rénovation lourde et agrandissement de la mairie			2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Rénovation Eclairage Public	160 396,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Gestion eaux pluviales route des Thoreaux			2023 - 2024	Secondaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Sécurisation et aménagements Centre Bourg			2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme		CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Création éclairage de mise en valeur de l'oratoire carolingien			2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Réhabilitation du presbytère en Maison d'Assistantes Maternelles			2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C7 : Prévention des risques		CCVS	Mairie de Germigny-des-Près	Création et remise aux normes d'équipements de défense contre l'incendie			2021 - 2022	Secondaire	
Axe A	A5 : Tourisme		CCL	Mairie d'Ingrannes	Valorisation du tourisme vert : randonnées	8 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	

Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C8 : Mobilité durable	CCL	Mairie de Jargeau	Aménagement devant l'école maternelle	50 000,00 €		2023 - 2024	Prioritaire	
Axe B	A5 : Tourisme	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Jargeau	Aménagement d'une guilguette en bords de Loire	65 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	Mairie de Jargeau	Remplacement de la chaudière de la Mairie	20 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	Mairie de Jargeau	Changement des huisseries d'un logement communal	10 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe B	B5 : Culture	A5 : Tourisme	CCL	Mairie de Jargeau	Etude patrimoniale de l'Eglise Saint Etienne	60 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Jargeau	Requalification de la Grande Rue	3 500 000,00 €		2023 - 2024	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Jargeau	Requalification des halles et ses abords	65 000,00 €		2025-2026	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Jargeau	Réhabilitation complète de la salle polyvalente	2 184 016,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	B1 : Santé et services à la population B5 : Culture	CCL	Mairie de Jargeau	Réhabilitation du presbytère pour création d'un tiers lieux culturel, événementiel et associatif	180 000,00 €		2025-2026	Prioritaire	
Axe C	C6 : Eau, assainissement, et dynamiques aquatiques		CCL	Mairie de Jargeau	Destruction de l'ancien château d'eau	168 000,00 €		2023 - 2024		
Axe B	B6 : Sport		CCL	Mairie de Jargeau	Eclairage de 2 courts de tennis	34 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Jargeau	Création d'un parcours de santé en bords de Loire	53 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	A5 : Tourisme	CCL	Mairie de Jargeau	Rehabilitation du Gîte du Cordon	50 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme		CCL	Mairie de Jargeau	Renovation accueil du camping	25 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe A	A5 : Tourisme		CCL	Mairie de Jargeau	Réhabilitation du bloc sanitaire du camping	204 743,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe C	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Jargeau	Amélioration de la sécurité routière au hameau de la Pataudière	70 700,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		CCL	Mairie de Jargeau	Amélioration de la sécurité routière des entrées de bourg	10 100,00 €		2021-2026	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C5 : Biodiversité et Paysages	CCL	Mairie de Jargeau	Végétalisation du cimetière ancien	7 500,00 €		2021-2024	Prioritaire	
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages		CCL	Mairie de Jargeau	Aménagement paysager de la commune			2023-2026	Très prioritaire	
Axe C	C8 : Mobilité durable	A5 : Tourisme	CCL	Mairie de Jargeau	Création de boucles de randonnée et viabilisation de chemins ruraux	122 500,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Jargeau	Création de jardins familiaux	30 000,00 €		2021 - 2022	Prioritaire	
Axe A	A6 : Agriculture et transition agroécologique	A2 : Emploi-formation-insertion	CCL	Mairie de Jargeau	Participation à l'installation d'une activité maraîchère	75 000,00 €		2023-2024	Prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	C2 : Energies renouvelables	CCL	Mairie de Jargeau	Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux			2021-2026	Très prioritaire	
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		CCL	Mairie de Jargeau	Isolation des écoles	24 000,00 €		2023-2024	Prioritaire	
Axe B	B6 : Sport	B1 : Santé et services à la population	CCL	Mairie de Jargeau	Rénovation du skate parc	30 000,00 €		2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B6 : Sport		CCL	Mairie de Jargeau	Aménagement de l'aire de jeux square Roy	30 000,00 €		2025-2026	Secondaire	
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCL	Mairie de Jargeau	Aménagement et agrandissement du centre de loisirs Clair Soleil	1 393 335,00 €		2023-2026	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C5 : Biodiversité et Paysages	CCL	Mairie de Jargeau	Revitalisation des bords de Loire	520 000,00 €		2023-2024	Prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	CVCS	Mairie des Bordes	Aménagement et sécurisation de la rue de la Poste aux abords de l'école			2021 - 2022	Très prioritaire	
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	C5 : Biodiversité et Paysages	CVCS	Mairie des Bordes	Aménagement des trottoirs le long de la RD 952			2021 - 2022	Très prioritaire	

Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCVS	Mairie des Bordes	Création et aménagement d'un pôle santé - espace Brucy	2023-2024	Très prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCVS	Mairie des Bordes	Aménagement d'un cœur de village - espace Brassens	2023-2024	Très prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCVS	Mairie des Bordes	Rénovation et isolation du gymnase	2025-2026	Prioritaire
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	CCVS	Mairie des Bordes	Aménagement des abords de l'étang communal	2025-2026	Prioritaire
Axe C	C7 : Prévention des risques	CCF	Mairie de Loury	Réduction de la vulnérabilité aux inondations par ruissellement	2025-2026	Prioritaire
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, tranches et fonciers	CCF	Mairie de Loury	Aménagement d'un nouveau quartier sur le secteur du chemin de l'Écu	2023-2024	Très prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCF	Mairie de Loury	Réhabilitation énergétique et thermique du gymnase	2023-2024	Prioritaire
Axe B	B5 : Culture	CCF	Mairie de Loury	Extension du Musée des métiers et des légendes de la Forêt d'Orléans	2025-2026	Secondaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCF	Mairie de Loury	Création d'un réseau de pistes cyclables	2025-2026	Secondaire
Axe A	A5 : Tourisme	CCF	Mairie de Loury	Création d'itinéraires de randonnées pédestres historiques	2023-2024	Secondaire
Axe B	B6 : Sport	CCF	Mairie de Loury	Réaménagement des vestiaires de la salle de danse	2023-2024	Prioritaire
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	CCF	Mairie de Loury	Aménagement du site de Bellevue (étang)	2023-2024	Prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Aménagement de la Mairie	2025-2026	Prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Aménagement des maïs	2025-2026	Secondaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Rénovation et extension de la maison médicale	2021-2022	Très prioritaire
Axe A	A5 : Tourisme	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Création d'un circuit de découverte du patrimoine local	2021-2022	Très prioritaire
Axe C	C5 : Biodiversité et Paysages	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Création de 2 parcs publics	2021-2022	Prioritaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Liaisons douces	2021-2022	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Mise en place de bornes de chargement pour véhicule électrique	2023-2024	Prioritaire
Axe C	C2 : Energies renouvelables	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Modernisation de l'éclairage public	2021-2022	Prioritaire
Axe B	B5 : Culture	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Reseau de chaudière bois pour une dizaine de bâtiments	2021-2022	Très prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	CCF	Mairie de Neuville-aux-Bois	Restauration Eglise	2023-2024	Secondaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCVS	Mairie de Neuven-Sullias	Amélioration énergétique des bâtiments communaux	2021-2022	Secondaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Construction d'une salle polyvalente	2023-2024	Prioritaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Création d'un marché couvert	2021-2022	Très prioritaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Aménagement d'une voie partagée du centre bourg au hameau des Brosses	2021-2022	Prioritaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Aménagement d'une voie piétonne/cyclable entre le bourg et la ZA de la Jouanne	2023-2024	Secondaire
Axe C	C8 : Mobilité durable	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Aménagement piste cyclable entre bourg et école primaires	2023-2024	Secondaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	CCVS	Mairie d'Ouzouer-sur-Loire	Aménagement du square Great Ryton	2025-2026	Secondaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie de Rebréchen	Réhabilitation d'un bâtiment de l'école	2021-2022	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie de Rebréchen	Création d'un tiers lieu (café, bibliothèque, espace numérique)	2021-2022	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie de Rebréchen	Réhabilitation de la mairie	2023-2024	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	CCF	Mairie de Rebréchen	Création d'un éco quartier la Motte Le Roy	2021-2022	Prioritaire
Axe A	A5 : Tourisme	CCV	Mairie de Saint-Denis-de-Sur-Loire	Réalisation d'une aire d'accueil de camping cars	2025-2026	Très prioritaire
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, tranches et fonciers	CCV	Mairie de Saint-Denis-de-Sur-Loire	Démolition de bâtiments pour recevoir équipements publics	2021-2022	Très prioritaire
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, tranches et fonciers	CCV	Mairie de Saint-Denis-de-Sur-Loire	Réalisation d'un schéma directeur d'urbanisme	2021-2022	Très prioritaire
Axe B	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, tranches et fonciers	CCV	Mairie de Saint-Denis-de-Sur-Loire	Etude d'un schéma directeur d'urbanisme	2023-2024	Très prioritaire

Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Restructuration de l'unité de stockage eau potable	274 900,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Renouvellement de 187ml de canalisation d'eau potable (avenue d'Orléans)	115 284,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Renouvellement de 125ml de canalisation d'eau potable (avenue de la soiaie)	55 530,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A4 : Transition et inclusion numérique	B5 : Culture	Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Projet numérique à la médiathèque	5 072,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Communication dans les quartiers	10 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Isolation d'un logement locatif avenue d'Orléans	9 647,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Isolation d'un logement locatif Grande Rue	9 721,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Isolation du centre de loisirs	57 705,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Renouvellement portes latérales à l'école de musique	5 764,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Secondaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et fonciers	Mairie de Saint-Martin-d'Abbat	Réalisation d'une nouvelle voirie pour l'accès à une nouvelle structure Ages et Vie					
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		Mairie de Saint-Martin-d'Abbat	Agrandissement du cinéâtre					
Axe A	A1 : Développement économique		Mairie de Saint-Martin-d'Abbat	Aménagement de terrains pour accueil d'entreprises					
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Saint-Martin-d'Abbat	Aménagement d'un bassin d'orage					
Axe C	C8 : Mobilité durable		Mairie de Saint-Martin-d'Abbat	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 952 vers Glen					
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sandillon	Construction d'un accueil de Loisirs	2 400 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B5 : Culture	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments C2 : Energies renouvelables	Mairie de Sandillon	Construction d'un centre culturel	5 389 892,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B6 : Sport		Mairie de Sandillon	Construction d'un city stade et requalification des abords extérieurs	510 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sandillon	Extension des ateliers municipaux et création de locaux associatifs	576 627,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sandillon	Extension des bâtiments scolaires	2 780 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sandillon	Extension de la mairie	480 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		SIAP Bray-Bouzy	Mise aux normes et renforcement du réseau d'équ portable	200 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		SIAP Bray-Bouzy	portable et mises aux normes des installations électriques	33 240,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		Mairie de Sigloy	Aménagement du bourg					
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Sigloy	Modernisation de l'éclairage public	62 500,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe A	A5 : Tourisme		Mairie de Sigloy	Rehabilitation d'un bâtiment en gîte d'étape pour la Loire à vélo	280 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un centre d'ophtalmologie	884 750,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un centre dentaire	100 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un espace de co working	500 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		Mairie de Sully-sur-Loire	Aménagement de la voirie (rue du Grand Sully, route d'Orléans)	2 000 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats		Mairie de Sully-sur-Loire	Renovation du réseau d'assainissement	500 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un espace de co working	500 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	A1 : Développement économique A2 : Emploi-formation-insertion	Mairie de Sully-sur-Loire	Construction d'une école dans le quartier du hamiau	4 635 960,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B1 : Santé et services à la population	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un square rue de la blanchisserie	80 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe C	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments		Mairie de Sully-sur-Loire	Modernisation de l'éclairage public	43 200,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe A	A5 : Tourisme		Mairie de Sully-sur-Loire	Rehabilitation d'un gîte au bord du canal	28 950,00 €	8 600,00 €	2021 - 2022	Plan de relance	Secondaire
Axe B	B6 : Sport		Mairie de Sully-sur-Loire	Création d'un parcours sportif/santé	33 985,00 €	27 186,00 €	2021 - 2022	Plan de relance	Prioritaire
Axe C	C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques		Mairie de Tigy	Etudes diagnostic eau potable et assainissement	153 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B5 : Culture	C1 : Efficacité énergétique des bâtiments A4 : Transition et inclusion numérique	Mairie de Tigy	Création d'un espace culturel et numérique Loire-Loisogne dans bâtiment réhabilité	150 000,00 €		2023-2024	Plan de relance	Très prioritaire
Axe B	B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	B1 : Santé et services à la population A5 : Tourisme	Mairie de Tigy	Aménagement d'un square : lieu de convivialité et de festivité en extérieur	55 000,00 €		2021 - 2022	Plan de relance	Très prioritaire



LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE FORÊT D'ORLÉANS-LOIRE-SOLOGNE

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	454	22 773 177 €	20 687 851 €	1 338 730 €	746 596 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

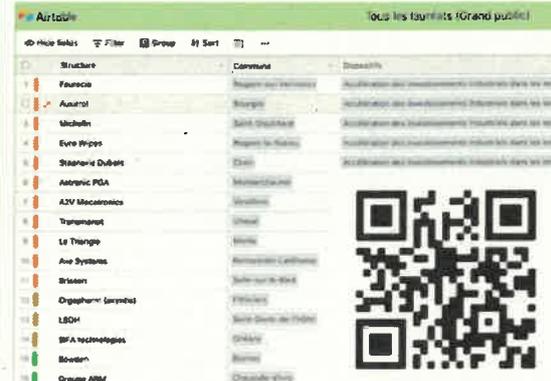
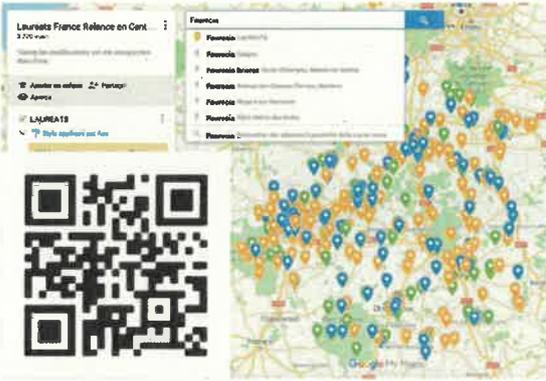
Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
33	16 828 775 €	34	4 210 087 €	2	50 000 €	7	233 137 €	383	1 451 178 €



Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	1 451 178 €	Investissement industriel dans les territoires	400 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	800 000 €	Chèque FranceNum	5 500 €	DSIL relance	938 080 €
Rénovation des bâtiments publics	3 440 630 €	Guichet industrie du futur	632 309 €		
Décarbonation	14 830 000 €				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS **LE TABLEAU DES LAURÉATS**



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl.
Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.

Annexe 5/5 des dispositifs existants de contractualisation entre l'État et le PETR Forêt Orléans Loire Sologne

Attractivité / Compétitivité	Emploi / formation	Plan Régional d'investissement dans les compétences (PRIC)
	Recherche – Enseignement sup	SRDEII
	Tourisme	Schéma régional du Tourisme et des Loisirs
	Transition numérique	SCORAN
Cohésion territoriale et sociale	Santé	<u>Contrat Local de Santé</u> : PETR
	Cohésion des Territoires	<u>Contrat de ruralité</u> PETR - <u>ORT</u> Châteauneuf sur Loire: convention signée le 22/01/20 - <u>Petites Villes de demain</u> : Châteauneuf sur Loire, Sully sur Loire et Neuville aux Bois. Convention d'adhésion prévue 1er semestre 2021. Convention ORT prévue ensuite dans délai de 18 mois maximum à Neuville aux Bois et Sully sur loire
	Renouvellement urbain / politique de la ville	Contrat de ville à Sully Convention NPNRU en cours sur le quartier des Montoires (quartier d'intérêt régional)
	Sports	Campagne ANS en cours: Eligibilité: - Equipements sportifs structurants en territoires carencés - Piscines - Projets de rénovation énergétique d'équipements sportifs
Transition Ecologie et énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	- OPAH en phase d'études sur le périmètre de la CC du Val de Sully
	Energies renouvelables	- <u>Contrat d'objectifs territorial "ENR"</u> (ADEME)
	Economie Circulaire	- <u>Contrats N 2000</u> sur le site de Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire
	Qualité de l'air / Santé environnement	
	Eau	- contrat territorial milieux aquatiques avec AELB du syndicat de la Bonnée - contrat territorial MA avec AELB du SIBCCA (Bionne Cens Canal) - contrat territorial MA avec AELB de la CC du Sullias
	Prévention des risques	- PAPI des vals de l'Orléanais (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations)
	Transition agroécologique	Mesure-agro environnementales (MAE) : territoire forêt d'Orléans - PAT (Projet Alimentaire Territorial) labellisé en émergence
Transversal	Contrat(s) région	- CRST 2017-2023 GAL (groupement d'action local) à périmètre identique du PETR
	Contrat(s) département	Projet Alimentaire Territorial labellisé et opérationnel, "Mangeons Loiret"

